BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1974

Canada. Parlement. Sénat.
Procès-verbaux ...

DATE	NAME — NOM

J
103
H43
1974

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 1

Le mercredi 27 février 1974

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à dix heures trente du matin, pour la deuxième session de la vingt-neuvième Législature du Canada, convoquée par proclamation.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 27 février 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et quarante de l'avant-midi aujourd'hui, le 27 février 1974, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la seconde session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER,
Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la vingt-neuvième Législature du Canada.

En vous adressant la parole pour la première fois, je tiens à vous dire à quel point je me sens honoré d'avoir été choisi comme représentant de Sa Majesté au Canada. Ainsi que je le rappelais au moment de mon installation, la haute charge qui m'incombe repose sur trois siècles et demi d'histoire. Je me plais à penser que j'aurai l'occasion de voyager un peu partout au Canada et de rencontrer des citoyens de toutes les couches de la société.

Nous aurons le plaisir, du 25 au 30 juin, de recevoir la visite de la reine mère, la reine Elizabeth, pour qui tous les Canadiens ont une vive affection. Sa Majesté viendra présenter leurs nouveaux drapeaux à deux régiments, le Toronto Scottish et le Black Watch, dont elle est colonel en chef.

Je vous parle à un moment où la situation économique internationale est gravement troublée, en raison de difficultés relatives à l'approvisionnement et aux prix de certains produits, notamment le pétrole.

La plupart des pays, tant les pays en voie de développement que les pays industrialisés, ont connu une expansion économique appréciable en 1973. Les perspectives économiques pour 1974 semblaient être, il n'y a pas tellement longtemps, fort encourageantes. Mais voilà que quelques-uns des grands pays producteurs décident de réduire leurs exportations de pétrole et d'en augmenter les prix, d'où un revirement subit de la situation.

Pour les pays en voie de développement, la hausse du prix du pétrole a, dans bien des cas, effacé la maigre marge qui leur permettait de poursuivre leur progrès économique et de mieux subvenir aux besoins de leurs populations croissantes. Quant aux pays industrialisés, dont le Canada est un des rares à jouir d'une quasi-autonomie en matière de pétrole, et d'énergie en général, plusieurs d'entre eux verront leur balance des paiements accuser un déficit considérable et devront trouver le moyen de le financer. En ce qui concerne le monde dans son ensemble, il pourrait se produire une réduction globale de la demande et, par conséquent, un ralentissement de l'activité économique.

Le Gouvernement estime qu'il importe au plus haut point de résoudre ces problèmes par une action concertée sur le plan international et par la coordination des politiques nationales. La conférence des principaux pays importateurs a été un premier pas dans ce sens. Elle sera suivie par des réunions des pays producteurs et des pays en voie de développement. Les Nations unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux seront également sollicités à cet égard.

Tout en cherchant une solution à ces questions d'économie internationale, les principaux pays consommateurs doivent reconnaître le désir légitime qu'éprouvent tous les pays producteurs d'utiliser leurs richesses naturelles pour faire progresser leur propre économie. Mais les pays industrialisés, tout comme les pays du Tiers-Monde qui sont riches en ressources, doivent aussi prendre des mesures de plus en plus énergiques pour réduire les inégalités qui les séparent des autres pays moins développés et moins favorisés.

Bien que cet état de choses concernant la cherté du pétrole et les approvisionnements disponibles tienne en partie à des circonstances spéciales, il met en relief une situation qui, elle, a une portée beaucoup plus générale. Jointe à de très mauvaises récoltes en plusieurs pays, la croissance de la population mondiale a provoqué une hausse marquée du prix des aliments. Par suite d'un sursaut simultané de l'activité économique dans tous les pays industrialisés, les prix d'autres denrées augmentaient également sur les marchés internationaux. En outre, la cherté accrue des aliments et des biens de consommation a déterminé d'autres hausses de prix, ce qui a entraîné une poussée inflationniste généralisée.

Aucun pays n'a été épargné par l'augmentation des prix qui s'est produite en 1973, et qui d'ailleurs se poursuit en 1974. Le phénomène est mondial; il ne se limite pas à tel ou tel pays en particulier.

Tous les pays, y compris le Canada, ont rejeté le ralentissement délibéré de l'économie comme moyen de combattre l'inflation. Il y en a qui ont eu recours à la réglementation des prix et des revenus, mesure qui, de façon générale, n'a pas été efficace.

Plus étroitement qu'aucune autre peut-être, l'économie canadienne est liée au commerce et aux marchés internationaux. Les principales poussées inflationnistes sont venues de l'extérieur du pays. Dans ces conditions, il aurait été singulièrement inopportun d'appliquer une régie générale des prix et des revenus; c'est pourquoi le Gouvernement n'a pas voulu y recourir.

Le Gouvernement s'efforce de maintenir les revenus, la production et l'emploi à un haut niveau: c'est là une de ses principales responsabilités et un de ses objectifs prioritaires. Cette politique peut sûrement contribuer à surmonter quelques-unes des difficultés d'approvisionnement qui font monter les prix. Dans l'immédiat toutefois, pour lutter contre l'inflation, le Gouvernement entend intervenir, comme il l'a fait par le passé, et prendre des mesures précises visant à assurer un meilleur approvisionnement en certains biens et services, à protéger contre l'inflation ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes, à préserver les consommateurs des effets d'une augmentation soudaine et désastreuse du prix des principales denrées, et à empêcher tout groupe de personnes de profiter indûment de la situation actuelle aux dépens des autres.

En ce qui concerne le pétrole, le Gouvernement s'est préoccupé des difficultés que la hausse des prix a occasionnées aux citoyens, ainsi que de l'effet général de cette hausse sur l'économie. Néanmoins, pour que le Canada devienne autonome et soit protégé contre de soudaines diminutions de l'approvisionnement, il faut que les prix soient tels que s'en trouveront stimulées la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières non conventionnelles, comme celles des régions frontalières. Le Gouvernement doit veiller à ce qu'une portion suffisante des capitaux produits par la hausse des prix soit appliquée à ces travaux. Il présentera un projet de loi concernant la création d'une société nationale des pétroles, laquelle veillera à intéresser davantage les Canadiens à ces travaux et à leur faire prendre une part accrue à d'autres initiatives semblables. Le Gouvernement a annoncé, de plus, le prolongement de l'oléoduc depuis les champs pétrolifères de l'Ouest jusque dans l'Est du Canada et la création d'un marché canadien unique qui assurera un débouché au pétrole produit au pays.

Dans la poursuite de ces objectifs à long terme, le Gouvernement a le devoir de gérer l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens et, en particulier, de tempérer les effets inflationnistes qui découlent de la crise du pétrole. Face à la nécessité générale de payer plus cher le pétrole et l'énergie, le Gouvernement a cherché, en collaboration avec les Provinces, à faire en sorte que cette difficile transition s'accomplisse de manière ordonnée, de façon à ne pas perturber inutilement l'activité économique, l'emploi et les prix. A cette fin, il doit s'assurer que le prix du pétrole produit au pays n'augmente pas à un taux déraisonnable; il doit voir aussi à ce que le prix du pétrole soit le même partout au Canada, sous réserve évidemment des frais de transport. On présentera des mesures législatives pour que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités à cet égard.

Les entretiens avec les Provinces sur tous les objectifs du Gouvernement et sur les meilleurs moyens de les atteindre se poursuivent. Le Gouvernement s'emploiera activement à conclure des arrangements qui lui permettront de remplir ses obligations d'une manière qui soit équitable tant à l'endroit des Provinces où se trouvent les principaux gisements de pétrole et de gaz, qu'à l'endroit de l'ensemble des consommateurs du pays.

Alors que, d'une part, on s'inquiète de plus en plus de la pénurie d'énergie, on constate, d'autre part, que de nombreuses régions du monde manquent de nourriture. Dans certains pays, la situation est devenue critique. Le Canada n'a pas connu de pénurie aussi grave, mais les pressions exercées par les marchés internationaux ont fait monter le prix de nos denrées alimentaires. Il est donc impérieux d'accroître la production dans notre pays. Le Gouvernement s'occupe de mettre au point une politique relative à l'alimentation et fondée sur les objectifs suivants:

—un approvisionnement sûr et suffisant en denrées alimentaires de qualité pour les habitants du Canada, dont le nombre va en augmentant et le niveau de vie en s'améliorant;

—des prix raisonnables:

—pour le consommateur, c'est-à-dire des prix qui n'obligeront pas les Canadiens à dépenser une fraction excessive de leur revenu pour se nourrir suffisamment et convenablement;

—pour le producteur, c'est-à-dire des prix qui fourniront un revenu suffisant pour encourager la production de denrées alimentaires qui peuvent être produites économiquement et efficacement au Canada;

—un approvisionnement constant et une production croissante des denrées alimentaires que le Canada peut offrir à des prix concurrentiels sur les marchés d'exportation, et des denrées qu'il distribue dans le cadre de programmes internationaux d'aide alimentaire.

A la lumière de ses objectifs, le Gouvernement réévaluera les programmes existants dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Le Gouvernement consultera volontiers les Provinces, les groupes de consommateurs et les producteurs.

Le producteur doit recevoir un revenu raisonnable pour son travail. Sa confiance dans les perspectives à long terme du marché constitue un élément essentiel de la politique gouvernementale. Le producteur doit avoir accès à tous les marchés du Canada; il sera encouragé à contribuer à une exportation accrue de denrées alimentaires.

Le consommateur doit être sûr de recevoir pour son argent une contre-valeur équitable. Il doit être protégé contre les hausses soudaines du prix des denrées de première nécessité, hausses attribuables à la demande sur le marché international. Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger les consommateurs contre les prix trop élevés.

A la longue, pour maintenir l'approvisionnement intérieur, il faut viser à l'utilisation maximale du sol canadien et tenir compte plus spécialement de la tendance à utiliser les terres arables à des fins non agricoles. Le Gouvernement a l'intention d'engager des pourparlers avec les Provinces puisque la question les intéresse vitalement.

Pour assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires, et à des prix raisonnables, vous serez saisis des mesures suivantes qui visent principalement à stimuler la production alimentaire:

—des prêts garantis et d'autres formes d'aide aux fermiers et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter ou de moderniser leur matériel;

—des modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue de fournir au Gouvernement de meilleurs moyens de stabiliser le marché canadien;

—l'accroissement de la main-d'œuvre dans le secteur de la production alimentaire;

—de l'aide à la construction de nouveaux entrepôts;

—des recherches visant à augmenter la production, à en améliorer la qualité et à en réduire les coûts;

—l'amélioration des installations portuaires destinées aux flottilles de pêche;

—des stimulants pour améliorer la prise par le Canada de réserves inexploitées de poissons;

—des paiements anticipés sur les récoltes pour que les producteurs puissent recevoir des versements en espèces en temps opportun;

—un plan de stabilisation agricole en vue de mieux rationaliser les décisions en matière de production;

—l'octroi de stimulants financiers suffisamment élevés pour encourager les jeunes fermiers à s'intéresser davantage à l'agriculture;

—de meilleurs services de formation vétérinaire;

—un programme d'assurance de mise en marché des grains des Prairies;

—l'amélioration des possibilités de transport ferroviaire pour le grain canadien;

—l'accroissement des réserves de grains de provende à des prix raisonnables;

—des stimulants visant à accroître l'élevage du bétail nécessaire aux marchés canadiens et aux marchés d'exportation.

Dans le cadre de sa politique économique, un des principaux moyens auxquels le Gouvernement recourt pour modérer l'inflation est l'accroissement de la production et des approvisionnements: de nombreuses mesures ont déjà été annoncées relativement à l'énergie et aux denrées alimentaires. Il va de soi que les Canadiens doivent renforcer leur économie de maintes autres façons afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de maîtriser davantage leurs propres affaires économiques.

On proposera d'aider les petites entreprises en leur procurant des secours financiers et de meilleurs services d'experts-conseils grâce à la création d'une banque fédérale d'expansion des entreprises commerciales. On prendra des dispositions pour étendre davantage la transformation des matières premières au Canada. Dans ce contexte d'une transformation plus poussée des ressources canadiennes et compte tenu d'un meilleur accès aux marchés mondiaux, le Gouvernement encouragera le développement de l'industrie pétrochimique. On proposera d'apporter des modifications à la Loi sur les banques afin de permettre aux Provinces d'accéder à la copropriété de banques. On proposera de modifier la Loi sur l'expansion des exportations pour favoriser encore davantage l'élargissement du commerce extérieur du Canada. On présentera des propositions afin d'assurer au Canada la haute main sur le secteur des systèmes informatiques. Vous serez appelés à étudier des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, laquelle a pour but de stimuler la concurrence.

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

Le Gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale. C'est ainsi que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de cette session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest; elles profiteront à toutes les régions du Canada. Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du Gouvernement. D'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarifs ferroviaires. Une nouvelle politique portuaire sera élaborée afin d'établir au Canada une organisation d'ensemble efficace en ce qui concerne les ports, dans un cadre propre à assurer la plus grande participation locale possible à la gestion et à l'amélioration des ports.

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur

accès aux emplois disponibles et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'œuvre canadienne. Ces mesures tiendront compte à la fois de la politique en matière d'emploi, de la politique en matière d'immigration et de l'activité de la Commission d'assurance-chômage. De concert avec les Provinces, le Gouvernement travaillera à l'élaboration, dans un contexte de sécurité sociale, d'une politique d'emploi, à l'échelle locale, à l'intention des personnes qui ont toujours beaucoup de mal à se trouver un emploi et à le garder. Dans le contexte d'une révision détaillée du programme mis sur pied à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on présentera des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Au chapitre de la politique sociale, le Gouvernement, en collaboration avec les Provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine. Vous serez invités à examiner des mesures visant à aider les villes et les Provinces à déplacer les lignes et les terminus de chemin de fer et à remettre en valeur les secteurs ainsi dégagés, de façon à relever l'aspect d'un grand nombre de villes et de villages.

Le Gouvernement s'est toujours soucié de fournir aux Canadiens un logement convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision. Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones. Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

Le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour améliorer la situation de la femme au Canada depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Vous serez appelés à examiner des amendements aux statuts du Canada afin d'assurer l'égalité de traitement aux femmes. Le projet de loi qui sera déposé pour établir une Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme comportera des dispositions visant à protéger les femmes contre les distinctions injustes. Les règlements qui régissent les employés de l'État seront amendés pour en faire disparaître toute injustice fondée sur le sexe. On demandera aux sociétés de la Couronne de prendre des mesures concrètes pour favoriser la désignation et la promotion d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité au sein de leur administration. Le Gouvernement entend que notre société soit exempte de toute disparité de traitement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont convenus qu'il faudrait modifier de nouveau le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour hausser, après 1975, le niveau de revenu sur lequel les cotisations peuvent être prélevées, et augmenter les pensions qui seront versées. On déposera un projet de loi tendant à supprimer du Régime de pensions du Canada l'examen des moyens de subsistance qui est présentement requis dans le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans. Enfin, les ministres fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour que soient retranchées des Régimes de pensions du Canada et du Québec les dispositions en vertu desquelles le traitement réservé aux hommes et aux femmes n'est pas le même.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de la présente session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui aux deux Chambres du Parlement, soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Bourget, Buckwold, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald, Martin et Quart, forment un Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain jeudi le 28 février 1974, à deux heures de l'après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 28 février 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 28 février 1974

27 février—Étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la deuxième session de la vingt-neuvième Législature du Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

No. 2

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 2

Le jeudi 28 février 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président dépose sur le bureau le rapport du Bibliothécaire parlementaire pour l'année financière 1972-1973.

Ordonné: Que le rapport du Bibilothécaire parlementaire déposé aujourd'hui par l'honorable Président soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour aux pages 9-14).

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de l'Environnement pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la *Loi sur le ministère de l'Environnement,* partie I du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales,* chapitre 59, Statuts du Canada, 1947.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970.

Copies d'un document relatif à l'adjonction du cacao à la liste de contrôle des importations, émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 5 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation,* chapitre E-17, tel que modifié par l'article 3 du chapitre 29 (2e Supplément), R.S.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce,* chapitre I-11, S.R.C., 1970.

Copies de vingt-cinq contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que les délibérations à l'appel à l'Ordre du jour visant la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 5 mars 1974, à huit heures du soir.

La motion mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour pour l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la deuxième session de la vingt-neuvième Législature du Canada,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

(*Voir page 8*)

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE, 1974

A l'honorable Président du Sénat

A l'honorable Président de la Chambre des communes

Le Bibliothécaire parlementaire a l'honneur de présenter son rapport pour l'année financière couvrant la période du 1er avril 1972 au 31 mars 1973. Son rapport antérieur relatif à l'année financière 1971-1972 a été présenté à la Chambre des communes le 4 janvier 1973 et au Sénat le 9 janvier 1973.

1. L'INFORMATION: 80 employés

A. *Référence, prêts, coupures de presse et index*

Le Service de la référence a reçu le nombre record de 12,145 demandes de renseignements y compris 362 lettres du public en général. En proportion plus grande, ces demandes avaient trait à des sujets complexes. Comme le Parlement n'a siégé que 6 mois au cours de cette période, le total des prêts a baissé à 19,636.

Voici un tableau comparatif des demandes de renseignements et des prêts couvrant les 5 dernières années.

LE SERVICE DE LA RÉFÉRENCE, DU 1er AVRIL AU 31 MARS

	1972–1973	1971–1972	1970–1971	1969–1970	1968–1969
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	12,145	11,648	10,678	7,969	6,791
(y compris les lettres)	(362)	(380)	(495)	(487)	(563)
Augmentation par rapport à l'année précédente	497	970	2,709	1,178	2,750
	4.27%	9.08%	33.99%	17.35%	68.1%
PRÊTS AU COMPTOIR	19,636	21,222	21,636	19,171	17,358
PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES	965	1,061	872	650	658
1. Ouvrages prêtés	688	676	489	399	458
2. Ouvrages empruntés	277	385	383	251	200

Dépouillement des procès-verbaux et des rapports des comités: La Section de l'Index a préparé des index bilingues des procès-verbaux de tous les comités du Sénat et de la Chambre des communes de la quatrième Session de la 28e Législature, soit 19 pour la Chambre des communes et 7 pour le Sénat. La période des élections nous a également permis d'achever le dépouillement de quelques sessions antérieures. A l'ouverture de la 29e Législature, la Section de l'Index a pu, pour la première fois, dépouiller les procès-verbaux au fur et à mesure de leur publication.

Classement vertical et service des coupures de presse: La Section du classement vertical a répondu au nombre record de 2,690 demandes de renseignements, soit environ 30% de plus que l'année dernière, où l'on avait répondu à 2,088 demandes. Cet accroissement représente une augmentation de 100% par rapport à 1968-1969. On continue à préparer des volumes photocopiés de coupures de presse et à les pourvoir d'index.

Projets permanents et spéciaux: Le Service de la référence a maintenu les mêmes dossiers et index qu'au cours de l'année 1971-1972. Ont également été préparées régulièrement les deux listes intitulées *Listes d'acquisitions récentes* et *Choix d'articles récents*.

Deux nouvelles bibliographies sont venues remplacer les anciennes portant sur les mêmes matières, à savoir: *Capital Punishment/La peine de mort* et *Library of Parliament/La Bibliothèque du Parlement*. On a aussi ajouté un supplément à la bibliographie de 1966 sur *L'inflation*. On a revisé *This is Your Library/Voici votre bibliothèque* et *Periodicals and Newspapers Currently Received in the Library of Parliament and the Parliamentary Reading Room/Revues et Journaux à la Bibliothèque du Parlement et à la Salle de lecture parlementaire*. On a poursuivi le travail sur la *Chronologie des lois en préparation* et sur *L'historique de la représentation dans les circonscriptions électorales*. On a continué le dépouillement des discours en langue anglaise prononcés hors du Parlement par nos parlementaires.

B. *Les salles de lecture*

Outre la Salle de lecture parlementaire principale, nous avons inauguré dans l'édifice de la Confédération

une salle de lecture et de consultation à l'intention des députés et du personnel parlementaire.

C. *Les acquisitions et le catalogage*

Le travail de la Direction des Services techniques s'est accru durant l'année surtout en ce qui a trait aux ouvrages catalogués et classifiés et aux livres commandés et reçus. La charge de travail continuera probablement de croître puisque les services offerts à l'édifice de la Confédération et l'accroissement du personnel exigeront des exemplaires supplémentaires.

Voici un tableau comparatif statistique des années 1972-1973 et 1971-1972.

LES SERVICES TECHNIQUES, DU 1er AVRIL AU 31 MARS

	1972–1973	1971–1972	Augmentation/ Diminution	Augmentation/ Diminution
Livres commandés	5,800	4,897	+903	+18.0%
*Livres reçus (commandés)				
Titres	6,175	5,776	+399	+7.0%
Volumes	6,834	6,659	+175	+3.0%
*Livres reçus (non-commandés)				
(a) documents, dons, etc.	3,050	2,739	+311	+11.0%
(b) suites ajoutées	3,054	3,459	−405[1]	−12.0%
Volumes retirés	1,265	1,687	−422[1]	−25.0%
Titres catalogués et classifiés	7,971	6,836	+1,135	+17.0%
Volumes catalogués et classifiés	19,351	19,329	+22	+.1%

NOTE: [1]La baisse est due au fait que la préparation matérielle des ouvrages a été transférée au Service de la référence.

*Ces chiffres ne comprennent que les ouvrages préparés par la Direction des services techniques. En outre, le Service de la référence reçoit et prépare chaque année quelque 10,000 microfiches, 700 bobines de microfilms et 45,000 documents.

Nous avons reçu avec plaisir les dons que nous ont faits les ambassades de la Bulgarie, de l'Inde, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède, de l'U.R.S.S., des États-Unis ainsi que les bibliothécaires parlementaires de l'Australie, de la Hongrie et de la République Unie du Cameroun. Nous avons reçu d'autres dons utiles d'institutions et de particuliers en Autriche, en Angleterre, en République Fédérale Allemande, en Afrique du Sud-Ouest et aux États-Unis.

Nos sénateurs et députés ont continué leur généreux apport, en particulier de publications officielles et éphémères. Méritent une mention spéciale les sénateurs D. Cameron, A. Denis et E. Forsey et les députés B. Beer, L. Benjamin, E. Broadbent, G. Fairweather, l'honorable D. S. Harkness, l'honorable E. Kierans, A. Peters, D. Tolmie, I. Wahn ainsi que le Légiste et Conseiller parlementaire de la Chambre des communes. Le Maître de poste de la Chambre des communes nous a fait don d'une collection personnelle de plis premier jour remontant à 1967. Nous l'exposerons dès que nous aurons trouvé l'espace convenable.

Nous remercions tout spécialement le Bibliothécaire national qui a magnifiquement restauré et nous a retourné un lot de livres précieux des 17e et 18e siècles sur la procédure et l'histoire parlementaires britanniques; également le bibliothécaire du ministère britannique de l'industrie et du commerce qui nous a fait parvenir les deux volumes des documents de la Chambre des Lords qui manquaient à notre collection, le volume 1 de 1844 et le volume 2 de 1847. Nous remercions également l'honorable Judy LaMarsh C.P., C.R. des 50 spicilèges personnels de coupures de presse couvrant la période de 1964 à 1968 et le sénateur Donald Cameron de l'exemplaire autographié de son livre *China Revisited.*

Trois manuscrits dactylographiés, généreusement présentés par leurs auteurs, se sont ajoutés à notre collection de livres rares; ce sont: *Agenda, a Plan for Action* de l'honorable Paul T. Hellyer, *Paradox: Trudeau as Prime Minister* d'Anthony Westell et *Trudeau and Foreign Policy: a study in Decision-Making* de Bruce M. Thordarson.

A tous ceux-là et à d'autres que nous ne nommons pas, nous exprimons de nouveau notre gratitude.

D. *La reliure*

L'atelier de reliure a éprouvé quelques difficultés du fait de l'absence du chef relieur pendant 9 mois. Heureusement son adjoint a pris la relève avec compétence et malgré la baisse de 20% dans le nombre des livres reliés, il y a eu une augmentation considérable des remises en état et autres travaux. Au total 11,067 travaux furent complétés, comparativement à 10,663 en 1971-1972.

2. LE SERVICE DE LA RECHERCHE: 39 employés

A. *Le service individuel et général*

Pour la première fois de nombreuses études de fond ont été rédigées au cours des longues vacances, dont 800 copies furent expédiées sur demande aux sénateurs et aux députés.

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison détaillée des 253 documents rédigés. 38 de ces documents sont en français, soit 17 de plus que l'année précédente.

LE SERVICE DE LA RECHERCHE, DU 1er AVRIL AU 31 MARS

Projets terminés par origine des demandes

	1972–1973	1971–1972	1970–1971
CHAMBRE DES COMMUNES			
Libéraux	59	62	54
Conservateurs progressistes	72	49	36
Nouveau parti démocratique	30	28	10
Crédit social	13	5	1
Autres	12	8	8
SÉNAT	30	30	16
COMITÉS	7	16	11
ASSOCIATIONS, etc.	30	37	20
TOTAL	253	235	156

Projets terminés par sujet

	1972–1973	1971–1972	1970–1971
Agriculture	5	9	3
Défense et affaires extérieures	2	4	8
Économie	51	57	37
Éducation	2	3	5
Histoire	11½	10	1
Droit	25	30	19
Procédure parlementaire	18	28	29
Science politique	57	33	20
Administration publique	2	20	6
Sciences et technologie	19	15	11
Sciences sociales	53	26	17
Transport	7½		
TOTAL	253	235	156

B. *Les comités parlementaires*

Le directeur du Service a continué d'aider régulièrement le Comité permanent de la Procédure et de l'Organisation (Chambre des communes); il a joué un rôle de premier ordre dans la rédaction de son rapport sur la radiodiffusion des délibérations parlementaires.

Un deuxième recherchiste a continué d'aider le Comité permanent des comptes publics (Chambre des communes); il a assisté à 14 de ses séances et à 3 réunions d'un sous-comité spécial institué pour mener une enquête sur la Société Radio-Canada. Il a aussi fait partie d'un groupe spécial créé par le Comité pour rédiger une ébauche d'un nouveau projet de loi concernant l'Auditeur général du Canada.

Un autre recherchiste a rédigé l'une des études les plus élaborées de toute l'année pour le compte du Comité permanent des comptes publics (Chambre des communes). Il s'agissait de dépouiller, analyser et évaluer les centaines de recommandations faites de 1947 à 1971 par le Comité pour parvenir à établir celles qui tenaient encore et dans quelle mesure elles tenaient, c'est-à-dire si on leur avait donné suite intégralement ou en partie, ou si elles devaient être considérées comme périmées.

Un autre recherchiste a assisté à titre de consultant à toutes les séances du Comité permanent des Ressources nationales et Travaux publics (Chambre des communes) depuis janvier 1973. Il a rédigé des études de fond sur des questions techniques et fait des suggestions sur les questions à poser aux témoins.

C. *Délégations parlementaires et congrès*

Les études suivantes ont été faites à l'intention des délégations de nos parlementaires.

Water Pollution from A Canadian Viewpoint

The Eradication of Drug Abuse and Illicit Traffic in Drugs/La répression de l'abus et du trafic illicite des drogues

Security of Members of Parliament: a Summary of Recent events/La sécurité des membres du Parlement; analyse des événements récents

Challenges to Parliamentary Democracy

Blackground Report on Ugandan Expulsion of Asians

Le directeur du Service de la recherche s'est maintenu en contact avec l'Association parlementaire du Commonwealth. Il a assisté aux réunions du Conseil de la région canadienne de cette Association en mai 1972 et à la Conférence de cette même association au mois d'août au Manitoba. Il a été le rédacteur du rapport de cette Conférence.

3. L'ADMINISTRATION ET LA PLANIFICATION

A. *L'espace*

On prévoit que la Bibliothèque aura résolu une bonne partie de son problème d'espace quand le Service de l'administration et la majeure partie du Service de la recherche déménageront à l'édifice de la Confédération.

B. *La mécanisation*

Le système IBM MT/ST pour la préparation et la reproduction de fiches de catalogue, mis en service en juin 1971, a beaucoup augmenté le nombre de fiches maîtresses dactylographiées et de fiches destinées au fichier. Toutefois l'appareil actuel prend du retard sur les catalogueurs et on en a commandé un autre.

Le système QUIC/LAW de récupération de l'information: Le terminal-écran QUIC/LAW à rayons cathodiques installé en 1971 donne accès à quatre banques de données. Tous les membres du corps professionnel ont reçu un entraînement sur la façon de s'en servir Pour l'utiliser davantage, il faut agrandir les banques de données déjà en place et en créer de nouvelles.

C. *Le personnel surnuméraire*

Cette année 14 étudiants ont travaillé à la Bibliothèque durant les mois d'été et ont permis de rattraper le retard pris dans plusieurs projets. Un jeune homme a travaillé bénévolement plusieurs semaines afin de satisfaire aux exigences d'un cours de bibliothéconomie.

D. *Les cours, congrès, réunions, démonstrations et visites*

Plusieurs employés ont continué à suivre les cours d'anglais et de français du Bureau de la Commission de la fonction publique et trois d'entre eux ont réussi l'examen de bilinguisme. Le bibliothécaire parlementaire a continué à suivre les cours privés du Bureau des langues.

Plusieurs autres se sont inscrits à des cours de bibliotechnique, d'histoire du Canada, de science politique, etc. D'autres ont assisté à des démonstrations de techniques et d'équipement de récupération automatique des données et de matériel de reliure.

Le bibliothécaire parlementaire et son associé ont conjointement présidé la 2e réunion de bibliothécaire parlementaires et législatifs canadiens qui s'est tenue à la Bibliothèque du Parlement les 29 et 30 mai 1972. Y ont également assisté des représentants de la Bibliothèque nationale et du perconnel de notre Bibliothèque. M. David Holland, bibliothécaire de la Chambre des communes à Westminster, fut l'un des conférenciers de cette réunion.

Le personnel a continué à s'occuper d'activités professionnelle. Nous avons eu des représentants au congrès annuels de 1972 de l'Ontario Library Association en mai à Kingston, de l'Association canadienne des bibliothèques de droit en mai à Edmonton, de la Canadian Association en juin à Régina, de la Special Libraries Association en juin à Boston et de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française en automne à Québec.

En février 1973, le bibliothécaire parlementaire, son adjointe et quelques autres ont assisté au *Séminaire sur le rôle de la Bibliothèque nationale dans l'acquisition, l'organisation et la distribution de documents juridiques* qui était organisé par la Bibliothèque nationale et l'Association canadienne des bibliothèques de droit (Canadian Association of Law Libraries).

Le personnel a continué à servir dans les associations professionnelles; en particulier la bibliothécaire parlementaire adjointe est trésorière de l'Association canadienne des bibliothèques de droit et membre du Comité des microfilms de la Canadian Library Association; une autre bibliothécaire est éditeur du *Guide to Sources of Information in Canadian Business and Economics* publié par la Canadian Library Association et agent de liaison entre la Canadian Association of Special Libraries and Information Services et la Section des services techniques de la Canadian Library Association. L'un des préposés aux Index est président du Comité des index de la Société bibliographique du Canada et prit part en novembre 1972 à une réunion du Comité éditorial d'édition de la CLA aux fins de la publication de l'ouvrage intitulé *Canadian Reference Sources*. Il a de plus signé deux articles pour «The Indexer»: l'un s'intitule *Book Indexing in Canada*, l'autre est rédigé en collaboration et porte le titre *Indexing in Canada: local and commercial services*.

Plusieurs recherchistes ont suivi des cours et assisté à des congrès; mentionnons: Engineering Seismology au Campus de Berkeley de l'Université de Californie; le congrès annuel de Montréal de la Société historique du Canada; le congrès annuel de la Conférence sur le bien-être social, à l'Université Laval; le Congrès sur le fédéralisme de l'Université des sciences comparatives à Luxembourg; le Congrès international de géologie à Montréal; la North-East Regional Conference of the Institute of Internal Auditors à Toronto.

Le bibliothécaire parlementaire associé a pris part aux réunions de la Société micrographique du Canada dont il est le secrétaire trésorier et à celles du Chapitre de Montréal de la Special Libraries Association dont il fut le président.

Le bibliothécaire parlementaire a assisté au Congrès sur les communications et les institutions internationales qui s'est tenu à Ottawa en mars 1973 sous l'égide du Ministère fédéral des Communications, de l'Association de droit international (Section canadienne) et de l'American Society of International Law.

4. L'INFORMATION PARLEMENTAIRE ET L'AIDE EXTERNE

A. *L'aide aux bibliothèques*

Le Directeur de la Division des services techniques a continué à faire partie du Groupe d'étude de la Bibliothèque nationale sur les normes de catalographie; elle est membre du Comité du rapport final de ce Groupe. En mars 1973, elle a fait partie du Comité chargé de choisir le chef des services techniques de la bibliothèque de l'Université d'Ottawa. D'autres bibliothèques ont consulté la Division sur des problèmes de catalographie bilingue, sur l'organisation et le catalogage de documents officiels ainsi que sur des problèmes spéciaux de classification, ayant trait surtout aux ouvrages de droit.

Le bibliothécaire parlementaire est toujours membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, poste auquel il a été nommé en 1970 pour trois ans. En juin 1972 il a été le délégué de ce Conseil à la réunion de la Canadian Library Trustees' Association à Régina, lors du Congrès de la Canadian Library Association.

Au cours de février 1973, M. Jacques Prémont, le bibliothécaire de l'Assemblée nationale du Québec, et plusieurs de ses adjoints sont venus examiner le fonctionnement de notre Service de recherche et consulter le chef de ce service sur la possibilité de créer un service semblable chez eux.

Il y a quelques années la Bibliothèque nationale a microfilmé une partie de notre fichier. Cette année, avec notre permission, elle a publié un supplément microfilmé des notices principales de notre fichier ayant comme auteurs les collectivités-auteurs Canada. Nous avons aussi collaboré activement avec les équipes chargées de L'Enquête sur les bibliothèques du Gouvernement canadien

en remplissant des questionnaires sur notre personnel, nos collections, notre organisation, nos procédés, etc.

Au cours de 1972-1973, la United States Historical Documents Institute a commencé à microfilmer toutes les publications canadiennes parlementaires fédérales ainsi que celles de la Province du Canada, depuis 1841 jusqu'à 1970 inclusivement. Le microfilmage des publications de la Province du Canada ainsi que des documents parlementaires fédéraux s'est fait sur place. Les microfilms des journaux et des documents parlementaires de la Province du Canada (1841-1866) sont maintenant parus et la Bibliothèque en a reçu sa copie ainsi qu'une réimpression de la table des matières couvrant cette période.

B. *L'aide aux chercheurs et au public*

Documents parlementaires britanniques: Nos collections de documents parlementaires britanniques continuent d'attirer les chercheurs. Il fut très intéressant de découvrir un rapport supprimé que Matthew Arnold avait rédigé lorsqu'il était inspecteur des écoles.

Vingt-trois bills uniques de la Chambre des Lords (1790-1798) ont été copiés à l'intention de la maison Oceana Publications pour leur aider à compléter leur ré-impression des documents parlementaires de la Chambre des Lords pour la période 1641 à 1805. En dehors de la Grande-Bretagne, nous possédons la seule collection importante d'anciens 'Lords Papers', ce que nous devons d'ailleurs à la générosité de la Chambre des Lords qui nous a fait don en 1855, à notre demande, d'un jeu complet de 100 volumes de journaux et de 1,200 volumes de documents parlementaires couvrant la période de 1790 à 1854.

La revue 'Nature Canada Magazine' a photographié trois planches (the Auk, the Icelandic Falcon and the Willow Grouse) de notre exemplaire des 4 énormes folios (100 x 68cm) de *The Birds of America* de Audubon; c'était en vue de les utiliser dans un article rapportant la visite de ce naturaliste au Labrador et à Terre-Neuve.

C. *La distribution de nos documents excédentaires*

Au cours de l'année 1972-1973, 6,500 volumes de documents canadiens ont été distribués à la Bibliothèque nationale du Canada, à plusieurs universités et bibliothèques publiques du Canada, à la fondation Glenbow et à l'Université La Trobe en Australie.

Quant aux livres reçus du Bureau des rebuts de la Poste, nous les avons ou bien intégrés à nos collections ou bien distribués à des bibliothèques gouvernementales ou publiques et à diverses institutions au Canada et à l'étranger.

D. *L'aide aux étudiants*

La Bibliothèque a accueilli de nouveau, aux fins de travaux pratiques, des étudiants en bibliotechnique du CEGEP de Hull, des étudiants du programme de bibliotechnique des Collèges Cambrian de Sudbury et Fanshawe de London. Ont aussi visité notre Bibliothèque les étudiants de la School of Library Services de l'Université Dalhousie.

E. *Les visiteurs*

Bon nombre de bibliothécaires canadiens ont visité notre bibliothèque, sans compter ceux d'Australie, de Belgique, du Danemark, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, d'Israel, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse. Nous avons accueilli des délégations parlementaires de l'Inde, de la Roumanie et de la Yougoslavie. Parmi les autres visiteurs, mentionnons MM. A. R. Cumming Thom, greffier adjoint du Sénat et Douglas Blake, greffier adjoint de la Chambre des représentants du Parlement d'Australie; M. James Hamilton et Sir Harmer Nichols, députés de la Chambre des communes britannique.

Parmi les autres visiteurs étrangers, nommons M. John Beckwith, conservateur adjoint du Département de l'architecture et de la sculpture du Musée Victoria et Albert de Londres, M. Joseph de Coo, directeur du Musée Mayer Van den Bergh d'Anvers, M. Enos Sewlal, archiviste du gouvernement aux Archives nationales et M. Cecil Haig Dolly, secrétaire permanent au Ministère des Affaires extérieures de Trinidad et Tobago.

Nous avons accueilli en outre les diplomates suivants: M. K. M. Lal, premier secrétaire (commercial) du Haut-commissariat de l'Inde; le Colonel N. I. Neboratchko, attaché militaire à l'Ambassade de l'U.R.S.S.; Mlle Elinor Green, deuxième secrétaire à l'Ambassade des États-Unis et M. Brian F. Fordney, directeur des Services d'information des États-Unis; M. Eugen Popa, premier secrétaire à l'Ambassade de Roumanie; M. Philip Noakes, conseiller (information) au Haut-commissariat de Grande-Bretagne; M. Per Hakan Lindstrom premier secrétaire (presse et information) à l'Ambassade de Suède; le vicomte Dunrossil, conseiller et chef de la Chancellerie au Haut-commissariat de Grande-Bretagne.

F. *Les services internationaux*

Le bibliothécaire a continué d'agir en qualité de correspondant canadien auprès du Centre de documentation parlementaire de Genève de l'Union interparlementaire et auprès de la Section des bibliothèques parlementaires et administratives de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, dont le siège est à La Haye. Il a également été membre du Comité consultatif permanent de la Section des bibliothèques spécialisées et du Comité des échanges de publications de la FIAB. Il a été le membre votant délégué par la Canadian Library Association au Congrès de la FIAB à Budapest en août et septembre 1972. Il a été élu, pour un mandat de 3 ans, président de la Section des bibliothèques parlementaires et administratives, devenant, de ce fait, le premier titulaire non-européen de ce poste.

Il a, de plus, été le seul Canadien invité au Congrès des experts européens sur les échanges internationaux de publications, qui s'est tenu en avril 1972 à Vienne, sous les auspices de la FIAB et de l'UNESCO. Il a été invité à titre de rapporteur au Troisième Symposium international de l'Union interparlementaire sur *Le député: ses exigences en matière d'information dans le monde moderne,* tenu à Genève en janvier 1973; il a donné à cette occasion un exposé intitulé *Parliamentary Libraries: their Role in Helping Parliamentarians be Well-Informed and Appearing Well-Informed.*

Au cours de l'année 1972-1973, il a visité les bibliothèques parlementaires de Berne et de Budapest, la bibliothèque de la Chambre des communes et le Centre d'information parlementaire de la Commonwealth Parliamentary Association, la bibliothèque du Ministère de l'Industrie et du Commerce, tous situés à Londres, ainsi que le Centre international de documentation parlementaire de l'Union interparlementaire à Genève.

Le bibliothécaire parlementaire associé a été confirmé président-élu de la Special Libraries Association lors de sa réunion annuelle à Boston en juin 1972; il est le premier canadien à recevoir cet honneur.

En septembre 1972 le directeur du Service de la recherche a assisté à la réunion du Comité permanent de la Conférence des Présidents des parlements des pays du Commonwealth à Nairobi (Kenya) représentant M. l'Orateur Lamoureux et faisant fonction de secrétaire. Il s'est rendu à Lusaka pendant les vacances de Pâques de 1973, à la demande du Président de l'Assemblée nationale de Zambie, pour participer à l'organisation préliminaire du congrès devant se tenir là.

En janvier 1973 il a fait partie de la délégation canadienne au Troisième Colloque de l'Union interparlementaire sur *Le Député: ses exigences en matière d'information dans le monde moderne/The Member of Parliament: his requirements for information in the modern world*; il a préparé pour le compte du Groupe canadien de l'Union interparlementaire un rapport substantiel des délibérations du Colloque.

Le Directeur adjoint a joué un rôle actif au sein des associations francophones dont est membre le Parlement canadien. Elle a accompagné la délégation canadienne à la 6e réunion de l'Association interparlementaire Canada-France qui s'est tenue à Paris du 28 juin au 5 juillet 1972. Elle avait fait deux importantes études sur *Le Parlement et ses relations publiques* et *Les conflits d'intérêts et les parlementaires*. Elle a également rédigé au nom de la délégation canadienne le rapport final de la réunion.

En janvier 1973 elle a accompagné la délégation canadienne à Dakar au Sénégal à la 4e séance de l'Association internationale des parlementaires de langue française à titre de conseillère et de secrétaire; elle a pris part à la rédaction des discours et préparé le rapport de la délégation canadienne. Mentionnons encore ces études de fond qui sont l'œuvre de deux autres recherchistes: *Propositions destinées à stimuler les communications entre l'A.I. P.L.F. et les autres associations internationales de parlementaires* et *Les techniques de diffusion en plusieurs langues*.

CONCLUSION

En terminant, nous remercions encore une fois le personnel du Sénat, de la Chambre des communes, du Ministère des Travaux publics, de la Commission de la Fonction publique, du Bureau central de paie et tous les autres qui nous ont aidé à remplir notre tâche avec aisance et compétence. Sans leur aide, notre effort aurait été moins agréable et beaucoup moins efficace.

Respectueusement soumis,

Le bibliothécaire parlementaire,

ERIK SPICER.

Ottawa,
Le 27 février 1974.

Ordre des travaux

Le mardi 5 mars, 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 5 mars, 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Flynn, C.P.*)

Interpellations

Le mardi 5 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

28 février—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

Quelles ont été les dépenses totales du Canadien national relativement au déraillement d'un train à Monk, situé dans la région atlantique, le 7 mars 1972; le train portait le numéro 340 et roulait à une vitesse de 92.1 milles à l'heure?

Combien y avait-il de wagons d'impliqués et combien ont été mis de côté? Combien ont été réparés et quel en a été le coût?

Quelle était la valeur totale de la marchandise perdue? Combien en a-t-on récupéré et quelles ont été les pertes subies par la société?

Combien de pieds de terre-plein ont dû être reconstruits et quel en a été le coût? Quelle a été la durée des réparations?

Quel a été le coût *a*) du matériel et *b*) de la main-d'œuvre nécessaires pour réparer le pont en cause?

Combien de trains ont dû employer une autre voie durant les réparations et quel en a été le coût?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

Pour le jeudi 7 mars 1974

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»;

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et que les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les îles obtiendraient les avantages suivants:

(1) Les Îles obtiendraient beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien.

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis.

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population.

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien».

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde.

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 3

Le mardi 5 mars 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission du lait, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait,* chapitre C-7, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission des grains du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les grains du Canada,* chapitre 7, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

Rapport de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Centre national des Arts,* chapitre N-2, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Communications pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 6 de la *Loi concernant le ministère des Communications,* chapitre C-24, S.R.C., 1970.

Rapport annuel présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada par le Conseil permanent de génie du Traité du fleuve Columbia, pour la période allant du 1er octobre 1972 au 30 septembre 1973. (Texte anglais).

Copies de la Convention entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec et la Commission hydro-électrique de Québec relative à la collaboration du Gouvernement du Canada à l'établissement et à l'exploitation de l'Institut de Recherche de l'Hydro-Québec.

Rapport du Solliciteur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général,* chapitre S-12, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du système métrique pour la période allant de juin 1971 au 31 mars 1973.

Rapport du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration,* chapitre M-1, S.R.C., 1970.

Copies de la 1re et de la 2e parties d'une étude par la Direction de l'analyse des systèmes de la Commission canadienne des transports, intitulée: «Étude des transports publics de la région centre-ouest de l'Ontario—Comté de Bruce», décembre 1973.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 6 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 6 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Langlois.*)

Interpellations

Le mercredi 6 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

Pour le jeudi 7 mars 1974

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 4

Le mercredi 6 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Leaf Rapids, au Manitoba, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de décembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 7 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 7 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Blois*).

Interpellations

Le jeudi 7 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 5

Le jeudi 7 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Resruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Thompson,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 12 mars 1974, à huit heures du soir.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold pour l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 12 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 12 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Croll*).

Interpellations

Le mardi 12 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 6

Le mardi 12 mars 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Lafond,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Thompson,
van Roggen,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant La Loi sur les épizooties».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 19 mars 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 19 mars 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois, dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du Règlement concernant l'acquisition d'entreprises commerciales canadiennes, conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger*, chapitre 46, Statuts du Canada, 1973-1974.

Budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1974.

Copies de huit contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Ordonnance modificatrice n° 3, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 12 février 1973, ainsi que copie du décret C.P. 1973-526, en date du 6 mars 1973, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 46(5) de la *Loi sur la Cour fédérale*, chapitre 10 (2e supplément), S.R.C., 1970.

Ordonnance modificatrice n° 4, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 9 avril 1973, ainsi que copie du décret C.P. 1973-1068, en date du 8 mai 1973, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 46(5) de la *Loi sur la Cour fédérale*, chapitre 10 (2e supplément), S.R.C., 1970.

Ordonnance modificatrice n° 5, modifiant les Règles de la Cour fédérale, rendue par les juges de la Cour fédérale du Canada le 1er février 1974, ainsi que copie du décret C.P. 1974-399, en date du 26 février 1974, approuvant ladite ordonnance conformément à l'article 46(5) de la *Loi sur la Cour fédérale*, chapitre 10 (2e supplément) S.R.C., 1970.

Copie de neuf contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans la province du Manitoba, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970 (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Asselin, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 13 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 13 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Asselin, C.P.*).

Pour le mardi 19 mars 1974.

N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».(*L'honorable sénateur Langlois*).

Interpellations

Le mercredi 13 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux

du Sénat

N° 7

Le mercredi 13 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Lafond,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE

La Chambre des communes, par son Greffier transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 11 mars 1974

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Boisvert a été substitué à celui de M. Caouette (Charlevoix) sur la liste des membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des impressions.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 11 mars 1974

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Caouette (Charlevoix) a été substitué à celui de M. Fortin sur la liste des membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 13 mars 1974.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique constitué pour étudier et faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral pendant la 2e Session de la 27e Législature et les 1re, 2e, 3e et 4e Sessions de la 28e Législature et la 1re Session de la 29e Législature, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité pendant la 1re Session de la 29e Législature sont les suivantes:

Transport et communications		
Transport	$ 1,910.72	
Communications	274.97	$ 2,185.69
Information—Travaux d'impressions		
Rapport	43,706.47	
Autres impressions	8,549.76	52,256.23
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	40,020.98	
Secrétaires et commis	9,415.41	
Autre aide spécial	7,738.25	57,174.64
Utilités, matériel et fournitures		757.90
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	718.50	
Sténos et dactylos	12,327.18	
Divers	1,432.48	14,478.16
		$126,852.62

Respectueusement soumis,

MAURICE LAMONTAGNE

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 13 mars 1974.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique constitué pendant la 2e Session de la 27e Législature et les 1re, 2e, 3e et 4e Sessions de la 28e Législature et la 1re Session de la 29e Législature, et autorisé par le Sénat le 19 juillet 1973, à organiser et à tenir une réunion spéciale en 1974 visant à créer une Commission du futur, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité concernant ladite réunion spéciale pendant la 1re Session de la 29e Législature sont les suivantes:

Transports et communications	$ 98.85	
Service professionnels et spéciaux	23,833.89	
Utilités, matériel et fournitures	178.12	
Toutes autres dépenses	5,527.10	$29,637.96

Respectueusement soumis,

MAURICE LAMONTAGNE

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Quart propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 14 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 14 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Quart, C.P.*).

Pour le mardi 19 mars 1974.

N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».(*L'honorable sénateur Langlois*).

Interpellations

Le jeudi 14 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 14 MARS 1974	
263–S	Comité de sélection	11 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 8

Le jeudi 14 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Inman,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE

L'honorable sénateur Langlois, du Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son premier rapport.

Le JEUDI 14 mars 1974.

Le Comité de sélection, chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents au cours de la présente session, présente son premier rapport comme il suit:

Votre comité a l'honneur de présenter la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie de chacun des comités permanents suivants, savoir:

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'honorable Président, les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Heath, Hicks, McIlraith, Macdonald, O'Leary, Quart, Riel, Rowe et Yuzyk. (16)

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Les honorables sénateurs Asselin, Beaubien, Bonnell, Bourque, Duggan, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Heath, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary, Riley et Sullivan. (21)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT DU PARLEMENT

L'honorable Président, les honorables sénateurs Carter, Forsey, Inman, Norrie, O'Leary et Quart. (6)

COMITÉ MIXTE DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les honorables sénateurs Flynn, Forsey, Godfrey, Lafond, Riel, Robichaud, Thompson et Walker. (8)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DE LA PROCÉDURE

Les honorables sénateurs Argue, Asselin, Boucher, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Desruisseaux, Eudes, Everett, *Flynn, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Grosart, Lang, Lawson, Macdonald, *Martin, McElman, Molgat, Molson, Smith et Stanbury. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ DE LA RÉGIE INTÉRIEURE DES BUDGETS ET DE L'ADMINISTRATION

Les honorables sénateurs Argue, Basha, Beaubien, Benidickson, Bourget, Buckwold, Deschatelets, Fergusson (*Président*), *Flynn, Grosart, Hayden, Inman, Laing, Langlois, Lefrançois, *Martin, McElman, Molson, Norrie, Phillips, Quart et Smith. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Asselin, Bélisle, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Deschatelets, *Flynn, Grosart, Hastings, Lafond, Laird, Lapointe, Macnaughton, *Martin, McElman, McNamara, Rowe, Sparrow, van Roggen et Yuzyk. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

Les honorables sénateurs Benidickson, Carter, Côté, Croll, Desruisseaux, Everett, *Flynn, Giguère, Graham, Grosart, Hicks, Langlois, Manning, *Martin, Neiman, Perrault, Phillips, Prowse, Robichaud, Sparrow, Welch et Yuzyk. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Les honorables sénateurs Blois, Bourget, Burchill, Denis, Eudes, *Flynn, Forsey, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Graham, Haig, Langlois, Lawson, *Martin, McElman, Molgat, Petten, Prowse, Riley, Smith, Sparrow, van Roggen et Welch. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Les honorables sénateurs Asselin, Buckwold, Choquette, Croll, *Flynn, Godfrey, Goldenberg, Hayden, Laird, Lang, Langlois, Lapointe, *Martin, McGrand, McIlraith, Neiman, Prowse, Quart, Riel, Robichaud, Walker et Williams. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES BANQUES ET DU COMMERCE

Les honorables sénateurs Beaubien, Blois, Buckwold, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Desruisseaux, *Flynn, Gélinas, Haig, Hayden, Hays, Laing, Lang, Laird, Macnaughton, *Martin, McIlraith, Molson, Smith, Sullivan, van Roggen et Walker. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES

Les honorables sénateurs Argue, Bélisle, Blois, Bonnell, Bourget, Cameron, Carter, Croll, Denis, *Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Goldenberg, Hastings, Inman, Lamontagne, Langlois, *Martin, McGrand, Perrault, Smith et Sullivan. (20)
*Membre d'office.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DE L'AGRICULTURE

Les honorables sénateurs Argue, Benidickson, Côté, *Flynn, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Haig, Hays, Inman, Lafond, *Martin, McElman, McGrand, McNa-

mara, Michaud, Molgat, Norrie, Petten, Phillips, Sparrow, Welch, Williams et Yuzyk. (20)

*Membre d'office.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
LÉOPOLD LANGLOIS.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 19 mars 1974, à huit heures du soir.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du rapport du groupe d'étude du temps de crise intitulé «Le renforcement du dispositif d'intervention en cas de crise au sein de l'administration fédérale du Canada», en date du 15 octobre 1972.

Copies d'un rapport du président de la Commission de travail dans la Fonction publique, en date de mars 1974, intitulé «Employeur-Employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada, Propositions de modification législative, Partie I».

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 19 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 19 mars 1974

N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Buckwold*).

N° 4.

14 mars—Étude du premier rapport du Comité de sélection.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

Interpellations

Le mardi 19 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 9

Le mardi 19 mars 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations*, chapitre C-27, S.R.C., 1970.

État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du Registraire général du Canada, pour la période allant du 1er avril 1973 au 26 février 1974, conformément à l'article 32 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Rapport sur les opérations du Registraire général du Canada en sa qualité de registraire aux termes de la *Loi sur les syndicats ouvriers*, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 30 de ladite loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970.

Rapport du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*, chapitre R-4, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des députés* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 35 de ladite loi, chapitre 25 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'un document concernant l'Inondation envisagée de la vallée de la Skagit, publié par le Département des Affaires Extérieures le 15 mars 1974.

Copies de deux contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, pour l'emploi et l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 30 avril 1973, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, chapitre F-13, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à jeudi prochain le 21 mars 1974.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à jeudi prochain le 21 mars 1974.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Williams reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du premier rapport du Comité de Sélection.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P.,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Heath, Hicks, Macdonald, McIlraith, O'Leary, Quart, Riel, Rowe et Yuzyk ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir

au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Beaubien, Bonnell, Bourque, Duggan, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Heath, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary, Riley et Sullivan ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdites impressions du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que l'honorable Président, les honorables sénateurs Carter, Forsey, Inman, Norrie, O'Leary et Quart ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Flynn, Forsey, Godfrey, Lafond, Riel, Robichaud, Thompson et Walker ont été désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du Comité mixte des deux Chambres au sujet des règlements et autres textes réglementaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Comité permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé au Sénat le mardi 12 mars 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé pendant la première session de la 29e Législature, le 21 février 1973, à examiner et à faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et, le 26 juin 1973, à préparer et à déposer un rapport sur Information Canada à titre de supplément à son rapport sur ledit Budget, soit autorisé à continuer son examen sur Information Canada et à déposer son rapport à ce sujet au cours de la présente session.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 20 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 20 mars 1974

28 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session. —(*L'honorable sénateur Grosart*).

Pour le jeudi 21 mars 1974

N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».(*L'honorable sénateur Langlois*).

Interpellations

Le mercredi 20 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 20 MARS 1974	
356–S	Finances nationales (à huis clos: *Organisation et considération du Rapport sur Information Canada*)	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux

du Sénat

N° 10

Le mercredi 20 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Graham,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada, y compris tous les modes de libérations des institutions correctionnelles avant l'expiration de la peine.

Que ledit comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins de ladite enquête; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours des 3e et 4e sessions de la 28e Législature et de la 1re session de la 29e Législature soient déférés au comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Perrault.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 21 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 21 mars 1974

N° 1.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

12 mars—Deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».(*L'honorable sénateur Langlois*).

Interpellations

Le jeudi 21 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

Motion

Pour le mardi 26 mars 1974

Par l'honorable sénateur Aird

20 mars—Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 21 MARS 1974	
356–S	Finances nationales (*À huis clos: étude supplémentaire du Rapport sur Information Canada*).....	10 h.
256–S	Affaires étrangères (*Organisation*).....	11 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 11

Le jeudi 21 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Laing,	O'Leary,
Asselin,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	Prowse,
Basha,	Côté,	Giguère,	Langlois,	Riel,
Beaubien,	Davey,	Goldenberg,	Lapointe,	Riley,
Bélisle,	Denis,	Graham,	Lefrançois,	Robichaud,
Boucher,	Deschatelets,	Grosart,	Martin,	Rowe,
Bourget,	Desruisseaux,	Haig,	McDonald,	Smith,
Buckwold,	Duggan,	Hastings,	McGrand,	Sparrow,
Cameron,	Everett,	Heath,	McIlraith,	Thompson,
Carter,	Fergusson,	Inman,	McNamara,	van Roggen,
Choquette,	Flynn,	Lafond,	Michaud,	Williams,
			Neiman,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président dépose sur le bureau: rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 34(2) de la *Loi sur les langues officielles*, chapitre O-2, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada ainsi que le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 26(3) de la *Loi sur la Banque du Canada*, chapitre B-2, S.R.C., 1970.

Copies d'un arrangement concernant le commerce international des textiles, d'après l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, (GATT), daté du 20 décembre 1973.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la ville de Olds en Alberta, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 26 mars 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McGrand propose, appuyé par l'honorable sénateur Basha, que le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Neiman propose, appuyée par l'honorable sénateur Rowe, que le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Haig propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 26 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 26 mars 1974

N° 1.

21 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Flynn, C.P.*).

N° 2.

21 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Rowe, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».—(*L'honorable sénateur Haig*).

Interpellations

Le mardi 26 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

Motions

Le mardi 26 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aird

20 mars—Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.:

21 mars—Qu'un Comité spécial du Sénat, qui sera connu sous le nom de Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, soit nommé pour organiser et tenir une conférence visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume 2 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques et à encourir des dépenses spéciales nécessaires aux fins de l'organisation et de la tenue de ladite conférence.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 12

Le mardi 26 mars 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de la Convention concernant la liberté syndicale et la protection du doit syndical. Genève, le 9 juillet 1948. En vigueur pour le Canada le 23 mars 1973.

Copies de la Convention concernant l'égalité de rénumération de la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. Genève, le 29 juin 1951. En vigueur pour le Canada le 16 novembre 1973.

Copies du Protocole prorogeant l'accord concernant le commerce international des textiles de coton du 9 février 1962. Genève, le 1er mai 1967. En vigueur pour le Canada le 1er octobre 1967.

Copies du Protocole de la convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest concernant la représentation dans les sous-commissions et les mesures de réglementation. Washington, le 1er octobre 1969. En vigueur pour le Canada le 15 décembre 1971.

Copies d'un Arrangement concernant certains produits laitiers (Lait écrémé en poudre). Genève, le 12 janvier 1970. En vigueur pour le Canada le 14 mai 1970.

Copies du Protocole prorogeant l'Accord concernant le Commerce International des Textiles de Coton du 1er octobre 1970 au 30 septembre 1973. Genève, le 15 juin 1970. En vigueur pour le Canada le 8 octobre 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le Secrétaire général des Nations Unies constituant un Accord relatif à la continuité des droits de pension entre le gouvernement du Canada et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. New-York, les 16 juillet et 14 décembre 1970. En vigueur le 14 décembre 1970, avec effet rétroactif au 11 décembre 1970.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la Coopération en matière de pêches dans le nord-est de l'Océan Pacifique au large de la côte du Canada. Moscou, le 22 janvier 1971. En vigueur le 19 février 1971.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les Règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches dans le nord-est du Pacifique au large de la côte du Canada. Moscou, le 22 janvier 1971. En vigueur le 15 avril 1971.

Copies du Protocole portant amendement à la Convention relative à l'Aviation civile internationale, Article 50(a). New-York, le 12 mars 1971. En vigueur pour le Canada le 16 janvier 1973.

Copies d'un Accord modifiant l'article 56 de l'Accord du 3 août 1959 complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le Statut de leurs Forces, en ce qui concerne les Forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Bonn, le 21 octobre 1971. En vigueur pour le Canada le 18 janvier 1974.

Copies d'un Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial d'Iran concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ottawa, le 7 janvier 1972. En vigueur le 10 avril 1973.

Copies du Protocole élargissant la portée de certaines dispositions de l'Accord commercial conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Moscou, le 7 avril 1972. En vigueur provisoirement le 7 avril 1972. En vigueur définitivement le 15 janvier 1974.

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Guatemala afin de permettre aux stations radio d'amateur du Canada et du Guatemala d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties. Ville de Guatemala, le 8 novembre 1972. En vigueur le 8 décembre 1972.

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques modifiant l'Accord du transport aérien du 11 juillet 1966 entre les deux pays tel que modifié en 1967. Moscou, le 19 janvier et le 1er février 1973. En vigueur le 1er février 1973.

Copies d'un accord de commerce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Bulgarie. Sofia, le 12 février 1973. En vigueur provisoirement le 12 février 1973 avec effet rétroactif au 8 octobre 1969. En vigueur définitivement le 7 janvier 1974.

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêches entre les deux pays signé le 22 janvier 1971. Ottawa, le 15 février 1973. En vigueur le 19 février 1973.

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Indonésie constituant un Accord concernant les investissements canadiens en Indonésie assurés par le gouvernement du Canada par son agent, la Société pour l'expansion des exportations. Djakarta, le 16 mars 1973. En vigueur le 24 octobre 1973.

Copies d'un Accord financier de 1973 de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth. Londres, le 30 mars 1973. En vigueur pour le Canada le 1er avril 1973.

Copies d'un Accord mettant fin à l'Accord financier de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth, signé à Londres le 27 janvier 1969. Londres, le 30 mars 1973. En vigueur pour le Canada le 1er avril 1973.

Copies du Protocole concernant les matières grasses laitières. Genève, le 2 avril 1973. En vigueur pour le Canada le 7 décembre 1973.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque concernant le règlement de questions financières. Ottawa, le 18 avril 1973. En vigueur le 22 juin 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord prorogeant l'Accord du 12 mai 1958, déjà prorogé le 30 mars 1968, relatif à l'organisation et au fonctionnement du NORAD. Washington, le 10 mai 1973. En vigueur le 10 mai 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine réglant et soldant les prêts contractés par la «Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd.,» avec les banques canadiennes le 30 octobre 1946. Pékin, le 4 juin 1973. En vigueur le 4 juin 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, constituant un accord en vue de faciliter le projet de recherche conjoint intitulé «l'Année internationale de Recherche dans les Grands Lacs». Ottawa, le 24 mai et le 7 juin 1973. En vigueur le 7 juin 1973, avec effet rétroactif au 1er avril 1972.

Copies d'un Accord relatif aux transports aériens civils entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de la Chine. Ottawa, le 11 juin 1973. En vigueur le 11 juin 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Islande constituant un Accord réciproque sur l'exploitation de radio-amateurs. Ottawa, le 22 mai et le 13 juin 1973. En vigueur le 13 juin 1973.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Ottawa, le 15 juin 1973. En vigueur le 16 juin 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne constituant un Accord prorogeant l'Accord concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Ottawa, le 7 et le 29 juin 1973. En vigueur le 1er juillet 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord prorogeant l'Accord concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Ottawa, le 29 juin 1973. En vigueur le 1er juillet 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique régissant l'utilisation des installations de l'aéroport de Goose Bay par les États-Unis d'Amérique. Ottawa le 29 juin 1973. En vigueur le 1er juillet 1973.

Copies d'un Accord général entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Haïti concernant la coopération technique. Port-au-Prince, le 12 juillet 1973. En vigueur le 12 juillet 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine constituant un Accord concernant le dépôt réciproque des marques de commerce. Pékin, le 16 juillet 1973. En vigueur le 16 juillet 1973.

Copies d'un échange de Lettres entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande constituant un Accord sur les tarifs et les marges de préférence. Ottawa et Wellington, le 26 juillet 1973. En vigueur le 26 juillet 1973 avec effet rétroactif au 1er février 1973.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord concernant l'administration au Canada de l'impôt sur le revenu des employés du gouvernement des États-Unis d'Amérique au Canada qui y sont assujettis. Ottawa, le 1er août et le 17 septembre 1973. En vigueur le 17 septembre 1973.

Copies d'un Accord de commerce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine. Pékin, le 13 octobre 1973. En vigueur le 13 octobre 1973.

Copies d'un échange de Lettres entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Australie constituant un Accord modifiant l'Accord de commerce, fait le 12 février 1960. Ottawa et Canberra, les 24 et 25 octobre 1973. En vigueur le 25 octobre 1973.

Copies d'un Accord à long terme sur les céréales entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Pologne. Ottawa, le 12 décembre 1973. En vigueur le 12 décembre 1973.

Copies d'un document donnant les Principes directeurs concernant les entreprises immobilières émis par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 4(2) de la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger*, chapitre 46, Statuts du Canada, 1973-1974.

Rapport de la Commission de révision de l'impôt pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 17 de la *Loi sur la Commission de révision de l'impôt*, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 33(3) de la *Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement*, chapitre C-16, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume III, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances*, chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Rapport sur les opérations relevant de la *Loi sur l'aide aux améliorations municipales* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre G-6, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Cameron présente au Sénat un Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 28 mars 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires extérieures, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 26 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des affaires extérieures, autorisé par le Sénat pendant la 4e session de la 28e Législature et la 1re session de la 29e Législature à examiner et à faire rapport sur les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies et à contracter des dépenses spéciales à cet effet, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que le montant total des dépenses spéciales contractées à l'égard dudit examen, est le suivant:

Transports et communications		
Transport	$ 6,018.26	
Communications	175.74	$ 6,194.00
Information—Impressions		
Délibérations du comité	14,379.80	
Autres impressions	6,193.91	20,573.71
Services professionnels et spéciaux		
Autre aide spéciale		11,238.50
Toutes autres dépenses		
Divers		67.50
		$ 38,073.71

Respectueusement soumis,

Le président,
JOHN B. AIRD.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 26 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé par le Sénat le 15 mars 1973, à faire des dépenses spéciales aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses contractées par le Comité à l'égard dudit examen au cours de la 1re session de la 29e Législature, sont les suivantes:

Transports et communications	$ 5.00	
Information—Impressions	11,819.80	
Services professionnels et spéciaux	13,775.17	
Toutes autres dépenses	1.99	$ 25,601.96

Respectueusement soumis,

Le président,
DOUGLAS D. EVERETT.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».

Après débat,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Rowe, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi des marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Neiman propose, appuyée par l'honorable sénateur Hicks, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hicks attire l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur

l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les États-Unis et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 27 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 27 mars 1974

N° 1.

21 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Argue*).

N° 2.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

Pour le jeudi 28 mars 1974

26 mars—Deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu).—(*L'honorable sénateur Cameron*).

Interpellations

Le mercredi 27 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

Pour le jeudi 28 mars 1974

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.:

26 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat et, en particulier, sur sa claire-voie.

Motions

Le mercredi 27 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.:

21 mars—Qu'un Comité spécial du Sénat, qui sera connu sous le nom de Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, soit nommé pour organiser et tenir une conférence visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume 2 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques et à encourir des dépenses spéciales nécessaires aux fins de l'organisation et de la tenue de ladite conférence.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Hayden:

26 mars—Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 27 MARS 1974	
263–S	Affaires juridiques et constitutionnelles (*Organisation*)	9 h 30
256–S	Transports et communications (*Organisation*)	10 h
356–S	Finances nationales (*Budget supplémentaire «B» déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, L'hon. C. M. Drury, président et M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor*)	10 h
256–S	Banques et commerce (*Organisation*)	10 h 30
	LE JEUDI 28 MARS 1974	
263–S	Régie intérieure, Budgets et administration (*À huis clos: Organisation*)	9 h 30
356–S	Affaires étrangères (*Étude sur les relations du Canada avec les États-Unis: L'hon. Mitchell Sharp, Secrétaire d'État, Ministère des Affaires extérieures*)	8 h
263–S	Santé, Bien-être et Sciences (*Organisation*)	10 h 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 13

Le mercredi 27 mars 1974

Deux heures de l'après-midi

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Cook,	Fournier	Laird	Neiman,
Asselin,	Côté,	(*Restigouche-Gloucester*),	Langlois,	O'Leary,
Basha,	Croll,	Giguère,	Lapointe,	Paterson,
Beaubien,	Davey,	Goldenberg,	Lefrançois,	Perrault,
Bélisle,	Denis,	Grosart,	Macnaughton,	Petten,
Benidickson,	Deschatelets,	Haig,	Nasrallah,	Phillips,
Blois,	Duggan,	Hastings,	Paiton,	Quart,
Bonnell,	Eudes,	Hayden,	McDonald,	Ried,
Boucher,	Everett,	Hays,	McGrand,	Riley,
Bourget,	Fergusson,	Heath,	McIlraith,	Robichaud,
Buckwold,	Flynn,	Hicks,	McNamara,	Smith,
Cameron,	Forsey,	Inman,	Michaud,	Sparrow,
Carter,	Fournier	Lafond,	Molgat,	Thompson,
Choquette	(de Lanaudière),	Laing,		Yuzyk.
Connolly (Ottawa-Ouest),				

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 13

Le mercredi 27 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette
Connolly
(*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier
(*de Lanaudière*),
Fournier
(*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-15, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-16, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-596, en date du 14 mars 1974, approuvant ledit budget.

Budget des immobilisations de l'Énergie atomique du Canada, Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1974-506, en date du 8 mars 1974, approuvant ledit budget.

Rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources*, chapitre E-6, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission canadienne des transports pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 28(2) de la *Loi nationale sur les transports*, chapitre N-17, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé par le Sénat pendant la 1re session de la 29e Législature à examiner et à étudier tous bills émanent des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat et à engager des dépenses spéciales à cet effet, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que le total des dépenses spéciales engagées à l'égard dudit examen des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat, est le suivant:

Transport et communications	$ 730.71	
Information—Impressions	3,836.80	
Services professionnels et spéciaux	3,800.00	$ 8,367.51

Respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, autorisé par le Sénat pendant la 3e et la 4e session de la 28e Législature et pendant la 1re session de la 29e Législature à examiner et à faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada et à engager des dépenses spéciales à cet effet, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses engagées par le comité à l'égard dudit examen pendant la 1re session de la 29e Législature, sont les suivantes:

Transports et communications		
Transport	$ 2,890.69	
Communications	33.69	$ 2,924.38
Information—Impressions		
Délibérations du comité		43,372.80
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	3,161.66	
Secrétaires et commis	7,011.00	
Autre aide spéciale	42,368.48	52,541.14

Utilités, matériel et fournitures		
Livres et journaux		46.84
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	321.00	
Divers	3.55	324.55
		$101,209.71

Respectueusement soumis,

Le président,
H. CARL GOLDENBERG.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé par le Sénat pendant la 1re session de la 29e Législature à étudier le document intitulé: «Investissements étrangers directs au Canada», et à engager des dépenses spéciales à cet effet, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que le total des dépenses spéciales engagées par le comité pour l'étude dudit document, est le suivant:

Transports et communications	$ 2,715.72	
Information—Impressions	19,177.10	
Services professionnels et spéciaux	20,447.00	$ 42,339.82

Respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

L'honorable sénateur Argue, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, autorisé par le Sénat pendant la 1re session de la 29e Législature à examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada et, le 28 mars 1973, à engager des dépenses spéciales se rapportant à cet examen, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses engagées par le comité à cet effet pendant la 1re session de la 29e Législature, sont les suivantes:

Transports et communications	$ 5,297.44	
Information—Impressions	16,009.57	
Services professionnels et spéciaux	5,082.69	
Toutes autres dépenses	532.40	$ 26,922.10

Respectueusement soumis,

Le président,
HAZEN R. ARGUE.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et à faire rapport à ce sujet, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 27 mars 1974.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 19 mars 1974, a examiné le Budget et fait le rapport suivant:

1. Le Comité a été autorisé par le Sénat, d'après les Procès-verbaux du Sénat du 19 mars 1974, «à examiner et à faire rapport des dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et déposé au Sénat le mardi 12 mars 1974.»

2. Il s'agit d'un rapport provisoire qui sera suivi d'autres séances afin de poursuivre l'étude du Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 avant la rédaction du rapport final.

3. Conformément à cet ordre de renvoi, le Comité a examiné de façon générale le Budget supplémentaire (B) et entendu les témoignages de l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor et de M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, Direction des programmes, Conseil du Trésor.

4. Ce Budget supplémentaire s'élève à 1,120 millions de dollars et le budget total déposé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 atteint ainsi 21,411 millions de dollars. Fait à noter, les budgets supplémentaires (A) et (B) s'élèvent à 2,124 millions de dollars, augmentant ainsi le budget principal, qui était de 19,286 millions de dollars, soit une hausse de 11 p. 100. Depuis quelques années, les prévisions budgétaires supplémentaires ne cessent d'augmenter par rapport au Budget principal, ce qui préoccupe le Comité.

5. Les postes les plus importants de ces budgets supplémentaires sont les suivants:

a) Un versement à la Caisse de la sécurité de la vieillesse afin de combler le déficit de la Caisse occasionné par l'augmentation de la pension de base et l'introduction de l'indexation trimestrielle—235 millions de dollars.

b) Versements accrus des allocations familiales en raison de l'augmentation du versement moyen de $12 à $20 par enfant, à la suite de l'accroissement en octobre dernier de paiements de $6 et $8 versés à ce moment-là—190 millions de dollars.

c) Des subventions visant à stabiliser le prix des produits pétroliers pour les consommateurs canadiens en dépit de la hausse exorbitante des prix mondiaux—240 millions de dollars.

d) Des paiements de péréquation à certaines provinces reflétant les récentes modifications apportées à la loi pertinente afin d'inclure les taxes scolaires en tant que revenu sujet à la péréquation—146 millions de dollars.

e) Un autre paiement aux provinces en vertu des garanties de revenu qui accompagnaient la réforme fiscale—50 millions de dollars.

f) Des paiements à l'Alberta et à la Saskatchewan tels que prévus par la Loi sur la taxe d'exportation du pétrole—76 millions de dollars.

g) Des paiements aux chemins de fer afin de les indemniser pour le gel des taux de fret—41 millions de dollars.

h) Des subventions supplémentaires aux producteurs de lait manufacturé—31 millions de dollars.

6. Le Conseil du Trésor a présenté au Comité une liste des crédits de $1 figurant au budget supplémentaire (B).

7. Le Comité s'inquiète du manque de détails disponibles dans le budget supplémentaire relativement à la source des fonds qui constituent un transfert d'un crédit du budget antérieur au nouveau budget supplémentaire. Le Comité recommande que lorsqu'il y a transfert de fonds, on explique en détail les sources de ces fonds, notamment si la source provient d'une réduction d'un projet important.

8. En poursuivant son étude du budget supplémentaire (B), le Comité propose l'étude des questions suivantes:

a) La croissance de l'effectif du gouvernement fédéral dans la Fonction publique. À cet égard, les chiffres suivants indiquent les années-hommes dans chacune des trois années, soit de 1971 à 1974, dans les ministères, les sociétés ministérielles, les organismes ministériels et certaines sociétés de l'État dont les années-hommes sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor:

Année	*Personnel global*
1971-1972	256,000 années-hommes
1972-1973	265,000 années-hommes
1973-1974	292,000 années-hommes

Ces chiffres indiquent une hausse moyenne annuelle de 6 p. 100 de l'emploi au cours des trois dernières années.

b) Les procédures de vérification qui serviront à assurer que la somme de 240 millions de dollars versée aux importateurs de pétrole en vue de stabiliser les prix des produits pétroliers pour les consommateurs au cours de la période allant du 1er janvier 1974 au 31 mars 1974, est entièrement suffisante.

c) Au 31 mars 1971, le fonds de sécurité de la vieillesse avait un excédent de caisse de 728.4 millions de dollars. Au 31 mars 1974, on prévoit que le fonds aura un déficit de 235 millions de dollars. Le Comité propose d'enquêter sur les causes de cette situation et sur les mesures prises afin d'y remédier.

Soumis respectueusement.

Le président,
D. D. EVERETT.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Camron,

Qu'un Comité spécial du Sénat, qui sera connu sous le nom de Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, soit nommé pour organiser et tenir une conférence visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume 2 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques et à encourir des dépenses spéciales nécessaires aux fins de l'organisation et de la tenue de ladite conférence.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui

se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart pour l'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 28 mars 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 28 mars 1974

N° 1.

26 mars—Deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu).—(*L'honorable sénateur Cameron*).

N° 2.

27 mars—Deuxième lecture du Bill C-15, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

27 mars—Deuxième lecture du Bill C-16, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

21 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Argue*).

N° 5.

26 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.—(*L'honorable sénateur Flynn, C.P.*).

N° 6.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

Interpellations

Le jeudi 28 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.:

26 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat et, en particulier, sur sa claire-voie.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 28 MARS 1974	
263–S	Régie intérieure, Budgets et administration (*À huis clos: Organisation*)	9 h 30
356–S	Transports et communications (*Bill S–3 «Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile»: M. P. J. Farmer, Directeur administratif, Conseil canadien de la Sécurité*)	10 h
263–S	Santé, Bien-être et Sciences (*Organisation*)	10 h 30
356–S	Affaires étrangères (*Étude sur les relations du Canada avec les États-Unis: L'hon. Mitchell Sharp, Secrétaire d'État, Ministre des Affaires Extérieures*)	8 h

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

No 14

Le jeudi 28 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MUIRE McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs:

Aird,	Connolly	Fournier	Lafond,	Michaud,
Argue,	(Ottawa-Ouest),	(de Lanaudière),	Laing,	Molgat,
Asselin,	Cook,	Fournier	Laird,	Neiman,
Basha,	Côté,	(Restigouche-Gloucester),	Lamontagne,	Pearson,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Langlois,	Petten,
Bélisle,	Denis,	Goldenberg,	Lapointe,	Phillips
Benidickson,	Desruisseaux,	Grosart,	Lefrançois,	Quart,
Bonnell,	Deschatelets,	Haig,	Manning,	Rèbry,
Boucher,	Duggan,	Hastings,	Martin,	Robichaud,
Bourget,	Eudes,	Hays,	McIlraith,	Roebuck,
Buckwold,	Everett,	Heath,	McGrand,	Sparrow,
Cameron,	Fergusson,	Hicks,	Molson,	Thompson,
Carter,	Flynn,	Inman,	McNamara,	Van Roggen,
Choquette,	Forest,			Yuzyk—64

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 14

Le jeudi 28 mars 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Perrault,
Petten,
Phillips,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Thompson,
van Roggen,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Liste des commissions délivrées en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, pour l'année financière close le 31 décembre 1973, conformément à l'article 4 de ladite loi, chapitre P-30, S.R.C., 1970.

Rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 3 de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires)*, chapitre 24, Statuts du Canada, 1974.

Copies de neuf contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les Provinces de l'Alberta et du Manitoba, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport concernant l'application de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, Parties I et II pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément aux articles 36 et 49 de ladite loi, chapitre P-36, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre 43 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 134 de la *Loi sur la marine marchande du Canada* dans les cas où nul capitaine ou préposé aux douanes ayant le certificat et l'expérience requis n'étaient disponibles, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 134(2) de ladite loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'application de la *Loi dérogatoire sur les conférences maritimes* pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre 39 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport concernant les opérations découlant de la *Loi sur les accords de Bretton Woods* et de la *Loi sur l'Association internationale de développement*, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 7 de la première loi susmentionnée, chapitre B-9, et de l'article 5 de la deuxième loi précitée, chapitre I-21, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé le mardi 19 mars 1974 à continuer son examen sur Information Canada et à déposer son rapport à ce sujet pendant la présente session, soit autorisé à publier et à distribuer son rapport dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que si, pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de l'honorable Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion d'ajournement, l'honorable Président soit autorisée à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-15, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-16, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 28 MARS 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 mars 1974, à 5 h 45 afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU,
Brigadier Général,
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Basha, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McGrand propose, appuyé par l'honorable sénateur Basha, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de l'agriculture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; à condition que tous les sénateurs soient avisés de la tenue de toute réunion du comité et de ses buts et que le comité fasse rapport du résultat de son examen au Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 2 avril 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique nommé pour organiser et tenir une conférence visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement, tel que recommandé au chapitre 13 du Volume 2 du Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique soit composé des honorables sénateurs Asselin, Bélisle, Blois, Bonnell, Bourget, Buckwold, Cameron, Carter, Giguère, Godfrey, Goldenberg, Grosart, Haig, Hastings, Heath, Hicks, Lamontagne, Lang, Lapointe, Manning, Neiman, Perrault, Phillips, Riel, Robichaud, Rowe, Stanbury, Thompson, van Roggen et Yuzyk.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 5 h 30

Le Sénat reprend sa séance 5 h 45

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture des titres des bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que les bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 2 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 2 avril 1974

N° 1.

26 mars—Deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu).—(*L'honorable sénateur Cameron*).

N° 2.

26 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.:

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.—(*L'honorable sénateur Flynn, C.P.*).

N° 3.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

Interpellations

Le mardi 2 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.:

26 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat et, en particulier, sur sa claire-voie.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 2 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Agriculture et la politique du gouvernement: L'hon. Eugene Whelan, Ministre de l'Agriculture*)	11 h
	LE MERCREDI 3 AVRIL 1974	
263–S	Finances nationales (*Budget supplémentaire «B» déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974: L'hon. C. M. Drury, Président et M. B. A. MacDonald, Secrétaire-adjoint du Secrétariat du Conseil du Trésor*)	9 h 30
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: M. Wm. Diebold, Conseiller en relations étrangères, New York, N.Y.*)	10 h 45
	LE JEUDI 4 AVRIL 1974	
356–S	Transports et communications (*Bill S-3 «Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile»*)	10 h

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 15

Le mardi 2 avril 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Thompson,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant,

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Forsey:

De Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, de la ville de Kitchener, dans la province d'Ontario, demanant l'adoption d'une loi qui modifiera celle de sa constitution dans le but d'obtenir des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer des placements dans des valeurs et des biens immobiliers, et à d'autres fins.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 46 de la *Loi sur la Société d'Assurance-dépôts,* chapitre c-3, S.R.C., 1970.

Copies d'un télex du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'industrie pétrolière, en date du 28 mars 1974.

Rapport de l'Office canadien des provendes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme,* chapitre L-9, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport provisoire du Comité d'études des mesures fiscales, en date de mars 1974, intitulé: «Études des mesures fiscales relatives aux sociétés», présenté par le ministre des Finances.

Rapport relatif aux permis délivrés sous l'autorités du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 8(5) de la *Loi sur l'Immigration,* chapitre I-2, S.R.C., 1970.

Copies du budget revisé des immobilisations de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière close le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-591, en date du 14 mars 1974, approuvant ledit budget.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de janvier 1974, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport préliminaire du ministère de l'Industrie et du Commerce intitulé: «Investissements privés et publics au Canada, 1974».

Rapport supplémentaire concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 134 de la *Loi sur la marine marchande du Canada* dans les cas où nul capitaine ou préposé aux douanes ayant le certificat et l'expérience requis n'étaient disponibles, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 134(2) de ladite loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, de la ville de Kitchener, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui modifiera celle de sa constitution dans le but d'obtenir des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer des placements dans des valeurs et des biens immobiliers, et à d'autres fins.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le premier rapport de l'Examinateur des pétitions des bills privés, comme suit:

Le MARDI 2 avril 1974.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'examinateur des pétitions introductives des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, de la ville de Kitchener, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui modifiera celle de sa constitution dans le but d'obtenir des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer des placements dans des valeurs et des biens immobiliers, et à d'autres fins.

Respectueusement soumis,

L'Examinateur des pétitions introductives des bills privés,
PIERRE GODBOUT.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-264, intitulé: «Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 2 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport sur la teneur de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* avant que ces bills et ces questions ne soient soumis au Sénat, et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite étude.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, que le Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill C-264, intitulé: «Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond,

Que l'application de l'article 95 du Règlement soit suspendue à l'égard du Bill C-264, intitulé: «Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 3 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 3 avril 1974

N° 1.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—(*L'honorable sénateur Molgat*).

N° 2.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants».—(*L'honorable sénateur Beaubien*).

N° 3.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

Interpellations

Le mercredi 3 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.:

26 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat et, en particulier, sur sa claire-voie.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 3 AVRIL 1974	
263–S	Finances nationales (*Budget supplémentaire «B» déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974: L'hon. C. M. Drury, président et M. B. A. MacDonald, secrétaire-adjoint du Secrétariat du Conseil du Trésor*)	9 h 30
256–S	Banques et commerce (*A huis clos: Étude de tout bill et toute autre question qui se rattachent à la concurrence au Canada ou à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, avant que ces bills et ces questions ne Ioient soumis au Sénat*)	9 h 30
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: M. William Diebold, Conseiller en relations étrangères, New-York, N.Y.*)	10 h 45
256–S	Agriculture (*Bill S–2 «Loi modifiant la Loi sur les épizooties»: Dr. I. Ross Reid, Adjoint Exécutif, Direction des services vétérinaires et Dr. R. J. McClenaghan, Agent de projet spécial, Direction des services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture*)	A l'ajournement du Sénat l'après-midi.
356–S	Affaires juridiques et constitutionnelles (*Bill C–264 «Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique: M. G. Robinson, Gowling et Henderson, avocats*)	A l'ajournement du Sénat l'après-midi.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 16

Le mercredi 3 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Davey,
Denis,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à la mémoire de Georges Pompidou, Président de la république française, décédé le 2 avril 1974.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 115 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, chapitre P-35, S.R.C., 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants».

Après débat,
L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 3 avril 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., LL.M., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 3 avril 1974, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU,
Brigadier-général,
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Grossart propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que la substance du Bill C-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants», soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, lequel renvoi prendra effet lorsque ledit bill aura reçu la Sanction Royale.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président intérimaire ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quinze de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 3 h 50

Le Sénat reprend sa séance 5 h 25

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports des comités

L'honorable sénateur Goldenberg du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-264, intitulé: «Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

L'honorable Président dit:

«*Honorables membres du Sénat,*

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing et sceau nommant l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.»

Le Greffier adjoint donne alors lecture de la Commission, comme suit:

CANADA

JULES LÉGER
(G.S.)

PAR SON EXCELLENCE le très honorable JULES LÉGER, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À L'HONORABLE WISHART F. SPENCE, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, connaissant bien votre loyauté, votre fidélité et votre compétence, et en vertu et conformité des pouvoirs et de l'autorité à moi conférés par la Commission de Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, sous le Grand Sceau du Canada, en date du cinquième jour d'octobre 1973, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, je, le très honorable Jules Léger, Gouverneur général du Canada, vous constitue et vous nomme, par les présentes, vous ledit Wishart F. Spence, mon suppléant au Canada pour, à ce titre, exercer, sous réserve de toutes restrictions et instructions à l'occasion formulées et communiquées par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui

me sont dévolus et que je puis exercer de droit à titre de Gouverneur général, sauf le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

IL EST ENTENDU que la nomination de mon suppléant comme susdit ne doit jamais porter atteinte à l'exercice par moi en personne, ledit très honorable Jules Léger, desdits pouvoirs, attributions ou fonctions.

ET IL EST ENTENDU que pendant que vous occuperez ladite fonction, vous devrez toujours, vous ledit Wishart F. Spence, obéir aux ordres et vous conformer aux instructions qu'à l'occasion vous recevrez de moi.

DONNÉ sous mon seing et sceau à Ottawa, ce quatorzième jour de janvier de l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,
P. M. PITFIELD
Sous-registraire général du Canada

Ordonné: Que ladite Commission soit inscrite aux *Journaux*.

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 4 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 4 avril 1974

N° 1.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—(*L'honorable sénateur Molgat*).

N° 2.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le jeudi 4 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Connolly, C.P.:

26 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat et, en particulier, sur sa claire-voie.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 4 AVRIL 1974	
263–S	Politique scientifique (*Organisation et autres sujets relatifs au Comité*).....	10 h
356–S	Transports et communications (*Bill S–3 «Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile»: Dr. Gordon Campbell, Directeur de la sécurité automobile et routière et M. J. T. Gray, Conseiller exécutif du Ministère—juridique et autres hauts fonctionnaires du Ministère du Transport; Dr. J. Hauser, Conseiller en planification, Ministère de la Santé et bien-être social; M. Kenneth Graydon, Président, ainsi que d'autres officiers de l'Association canadienne du caoutchouc*).....	10 h
112–N C des C	Comité mixte permanent des Règlements et autres textes réglementaires (*Organisation*).....	3 h 30
	LE MARDI 9 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Soumission annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture: M. Charles Munro, Président, Association canadienne de l'Agriculture*).....	2 h

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 17

Le jeudi 4 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MUNRO, McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Ces honorables sénateurs:

Argue,	Croll,	Godfrey,	Lamontagne,	Norrie,
Barrow,	Davey,	Goldenberg,	Langlois,	O'Leary,
Beaubien,	Denis,	Graham,	Lapointe,	Perrault,
Bélisle,	Desruisseaux,	Gregoire,	Lefrançois,	Petten,
Benidickson,	Eudes,	Haig,	Martin,	Phillips,
Blois,	Fergusson,	Hastings,	McDonald,	Riley,
Bourget,	Flynn,	Hays,	McElman,	Robichaud,
Cameron,	Fowler,	Heath,	McGrand,	Rowe,
Carter,	Fournier	Hicks,	Molgat,	Smith,
Choquette,	(de Lanaudière),	Inman,	McNamara,	Stanbury,
Connolly	Fournier	Lafond,	Michaud,	Thompson,
(Ottawa-Ouest),	(Madawaska-Restigouche),	Laing,	Molgat,	van Roggen,
Cook,		Laird,	Neiman,	Walker,
Côté,				Yuzyk.

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 17

Le jeudi 4 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue, Basha, Beaubien, Bélisle, Benidickson, Blois, Boucher, Cameron, Carter, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Côté, Croll, Davey, Denis, Desruisseaux, Eudes, Fergusson, Flynn, Forsey, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Godfrey, Goldenberg, Graham, Grosart, Haig, Hastings, Hays, Heath, Hicks, Inman, Lafond, Laing, Laird, Lamontagne, Langlois, Lapointe, Lefrançois, Martin, McDonald, McElman, McGrand, McIlraith, McNamara, Michaud, Molgat, Neiman, Norrie, O'Leary, Perrault, Petten, Quart, Riley, Robichaud, Rowe, Smith, Stanbury, Thompson, van Roggen, Williams, Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie d'un état financier concernant l'exploitation et l'entretien de la ligne du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves pour l'année terminée le 31 décembre 1973, ainsi qu'un état des immobilisations nettes au 31 décembre 1973, conformément à l'article 9, chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961.

Copies d'un rapport du président de la Commission de travail dans la Fonction publique, intitulé: «Employeur-Employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada, Propositions de modification législative, Partie II» mars 1974.

L'honorable sénateur Haig du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Neiman propose, appuyée par l'honorable sénateur Rowe, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 8 avril 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
L'honorable sénateur Perrault pour l'honorable sénateur Davey propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat aborde les Interpellations.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., attire l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat, et, en particulier, sur sa claire-voie.

Après débat,
L'honorable sénateur Heath pour l'honorable sénateur Forsey propose, appuyée par l'honorable sénateur Lapointe, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission duu Sénat,

L'honorable sénateur Laing, C.P., attire l'attention du Sénat sur sa récente visite au Brésil à l'occasion des cérémonies d'intronisation du Président nouvellement élu, le général Ernesto Geisel.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le lundi 8 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le lundi 8 avril 1974

N° 1.

4 avril—Troisième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre».—(*L'honorable sénateur Neiman*).

N° 2.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—*L'honorable sénateur Davey*).

N° 3.

4 avril—Deuxième lecture du Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

4 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat, et, en particulier, sur sa claire-voie.—(*L'honorable sénateur Forsey*).

N° 5.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le lundi 8 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 9 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Soumission annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture: M. Charles Munro, Président, Association canadienne de l'Agriculture*)	2 h
	LE MERCREDI 10 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Étude de certains aspects des problèmes de l'industrie de l'agriculture dans l'Est du Canada*)	10 h

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 18

Le lundi 8 avril 1974

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P.,
Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Petten,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absente pour raison majeure.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix, le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., prend le fauteuil.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 4 avril 1974

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Holmes a été substitué à celui de M. O'Connor sur la liste des membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 4 avril 1974

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. O'Connor a été substitué à celui de M. Holmes sur la liste des membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain le 10 avril 1974.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain le 10 avril 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain le 10 avril 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un télégramme en date du 9 novembre 1973, adressé à la «Canadian Fuel Marketers Ltd.», Don Mills, Ontario, au sujet de l'achat de pétrole de la Roumanie et des Caraïbes. (Texte anglais).

Copies de Note, en date du 25 mars 1974, au Secrétaire d'État des États-Unis, au sujet de la circulation des pétroliers au large de la côte ouest dans la région du détroit du Puget Sound.

Rapport du Tribunal antidumping pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'antidumping*, chapitre A-15, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société pour l'expansion des exportations y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, autorisé par le Sénat le 28 mars 1974, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada; à condition que tous les sénateurs soient avisés de la tenue de toute réunion du comité et de ses buts et que le comité fasse rapport du résultat de son examen au Sénat, ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins dudit examen, et

Que le comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain mardi, le 9 avril 1974, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Neiman propose, appuyée par l'honorable sénateur Norrie, que le Bill S-3, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre, et, en particulier, sur sa claire-voie.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en parti-

culier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 9 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 9 avril 1974

N° 1.

8 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».—(*L'honorable sénateur Grosart*).

N° 2.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—*L'honorable sénateur Davey*).

N° 4.

4 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre du Sénat, et, en particulier, sur sa claire-voie.—(*L'honorable sénateur O'Leary*).

N° 5.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Pour le mercredi 10 avril 1974

N° 1.

8 avril—Deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

N° 2.

8 avril—Deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

N° 3.

8 avril—Deuxième lecture du Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mardi 9 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 9 AVRIL 1974	
256–S	Agriculture (*À huis clos: Étude du budget*)	9 h 30
263–S	Régie intérieure, Budgets et administration (*À huis clos*)	10 h
356–S	Agriculture (*Soumission annuelle de la Fédération canadienne de l'Agriculture: M. Charles Munro, président de l'Association canadienne de l'Agriculture*)	2 h
	LE MERCREDI 10 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Étude de certains aspects des problèmes de l'industrie de l'agriculture dans l'Est du Canada: M. Walter Fobes, Professeur adjoint, Division des Sciences économiques, Université de l'Île-du-Prince-Édouard*)	10 h

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 19

Le mardi 9 avril 1974

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 19

Le mardi 9 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et communications.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur certains éléments à l'intérieur de la Chambre, et, en particulier, sur sa claire-voie.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Ordonné: Que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain, le 10 avril 1974, soit avancé et inscrit à l'Ordre du jour de la présente séance.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Goldenberg, que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada», inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain, le 10 avril 1974, soit avancé et inscrit à l'Ordre du jour de la présente séance.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 10 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 10 avril 1974

N° 1.

9 avril—Troisième lecture du Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada».—(*L'honorable sénateur Laing, C.P.*).

N° 2.

9 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Goldenberg, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche».—(*L'honorable sénateur Blois*).

N° 3.

8 avril—Deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

N° 4.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—*L'honorable sénateur Davey*).

N° 5.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mercredi 10 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 10 AVRIL 1974	
263–S	Régie intérieure, budgets et administration (*À huis clos*)	9 h. 30
356–S	Agriculture (*Étude de certains aspects des problèmes de l'industrie de l'agriculture dans l'Est du Canada: M. Walter Fobes, Professeur adjoint, Division des Sciences Économiques, Université de l'Île-du-Prince-Édouard*)	10 h.
256–S	Transports et communications (*Ordre du jour—Bill C–5 «Loi de 1973 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie)» Hauts fonctionnaires du Ministère des Finances*)	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 20

Le mercredi 10 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Neiman,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Quart,
Riley,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Argue, président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, dépose sur le bureau ce qui suit:

Copie d'une lettre, en date du 10 avril 1974, adressée par le président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture au ministre de l'Agriculture qui contient des recommandations du Comité sur la politique du gouvernement concernant le crédit agricole.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté en vertu de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie I, Corporations) pour les périodes financières closes en 1971, conformément à l'article 18(1) de ladite loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport intitulé: «Les filiales canadiennes de Sociétés étrangères 1964-1971», émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Copies des modalités concernant l'exemption des capitaux spéculatifs relatives à la *Loi sur l'examen de l'investissement étranger,* chapitre 46, Statuts du Canada, 1973-1974, émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, ainsi que les états financiers certifiés par les vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé,* chapitre C-12, S.R.C., 1970.

Rapport du Comité sénatorial permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration, en date du 1er avril 1974, contenant les révisions de traitement d'une certaine catégorie d'employés du Sénat.

Copies d'une Proclamation, en date du 26 mars 1974, prolongeant jusqu'au 31 mars 1979, la période d'application de la *Loi dérogatoire sur les conférences maritimes,* chapitre 39 (1er supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'un document intitulé: «Étude des mesures fiscales—Répondants et non-répondants au sondage», en date du 9 avril 1974, émis par le ministre des Finances.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 10 avril 1974.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, pour les dépenses proposées dudit Comité des banques et du commerce, concernant son étude de questions se rattachant à la concurrence au Canada ou à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions avant que ledit bill et les questions qui s'y rattachent ne soient soumis au Sénat, et autorisé par le Sénat le 27 mars 1974. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$ 25,500
Transport et communications	4,150
Information—Impressions	38,416
Toutes autres dépenses	4,500
	$ 72,566

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 10 avril 1974.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires étrangères concernant son étude des relations du Canada avec les États-Unis, déféré par le Sénat audit comité des affaires étrangères pour examen et rapport le 26 mars 1974. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$15,000
Transport et communications	700
Information-Impressions	67,000
Toutes autres dépenses	1,000
	$83,700

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 10 avril 1974.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour les dépenses proposées dudit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles concernant son étude du système de libération conditionnelle

au Canada, déféré par le Sénat audit Comité des affaires juridiques et constitutionnelles pour examen et rapport le 20 mars 1974. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (traitements)	$8,365
	$8,365

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 10 avril 1974.

Le Comité sénatorial permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture pour les dépenses proposées dudit Comité de l'agriculture, concernant son examen de temps à autre de tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada, autorisé par le Sénat le 8 avril 1974. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (traitements)	$29,000
Transport et communications	250
Information—Impressions	37,000
Toutes autres dépenses	2,100
	68,350

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Forsey du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires présente son premier rapport, comme suit.

Le JEUDI 4 avril 1974.

Le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires du Sénat et de la Chambre des communes présente son premier rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande que son quorum soit fixé à sept (7) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et recevoir des témoignages, pourvu que, cinq (5) membres soient présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Votre Comité recommande aussi que le Comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Respectueusement soumis,

Le coprésident,
EUGENE A. FORSEY.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forsey du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires présente son deuxième rapport, comme suit:

Le JEUDI 4 avril 1974.

Le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires du Sénat et de la Chambre des communes présente son deuxième rapport, comme suit:

Conformément à son Ordre de renvoi permanent relatif à l'étude et à l'examen des instruments statutaires, votre Comité n'ignore pas qu'il existe en Grande-Bretagne un comité semblable et il est d'avis qu'il serait d'un grand intérêt de se rendre dans ce pays pour étudier l'activité du comité en question et en rencontrer les membres et le personnel. Toutefois, votre Comité trouve inutile qu'il aille au complet à Westminster.

Votre Comité recommande donc que les coprésidents, après les consultations habituelles, soient autorisés à désigner un membre représentant chaque Chambre et le personnel qui se rendront à Londres, Angleterre, pour étudier et faire rapport à votre Comité de la procédure et des méthodes de travail utilisées par le comité similaire de Westminster.

Respectueusement soumis,

Le coprésident,
EUGENE A. FORSEY.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 22 avril 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, que le Bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Goldenberg, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le développement régional de la pêche».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 10 AVRIL 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louis-Philippe Pigeon, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 10 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU,
Brigadier Général,
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Bélisle propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en parti-

culier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 4 h 00

Le Sénat reprend sa séance 5 h 45

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Louis-Philippe Pigeon, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant venues,

L'honorable Président dit:

«*Honorables membres du Sénat,*

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing et sceau nommant l'honorable Louis-Philippe Pigeon, juge puîné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.»

Le Greffier adjoint donne alors lecture de la Commission, comme suit:

CANADA

JULES LÉGER
(G.S.)

PAR SON EXCELLENCE le très honorable JULES LÉGER, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À L'HONORABLE LOUIS-PHILIPPE PIGEON, Juge puîné de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, connaissant bien votre loyauté, votre fidélité et votre compétence, et en vertu et conformité des pouvoirs et de l'autorité à moi conférés par la Commission de Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, sous le Grand Sceau du Canada, en date du cinquième jour d'octobre 1973, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, je, le très honorable Jules Léger, Gouverneur général du Canada, vous constitue et vous nomme, par les présentes, vous ledit Louis-Philippe Pigeon, mon suppléant au Canada pour, à ce titre, exercer, sous réserve de toutes restrictions et instructions à l'occasion formulées et communiquées par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont dévolus et que je puis exercer de droit à titre de Gouverneur général, sauf le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

IL EST ENTENDU que la nomination de mon suppléant comme susdit ne doit jamais porter atteinte à l'exercice par moi en personne, ledit très honorable Jules Léger, desdits pouvoirs, attributions ou fonctions.

ET IL EST ENTENDU que pendant que vous occuperez ladite fonction, vous devrez toujours, vous ledit Louis-Philippe Pigeon, obéir aux ordres et vous conformer aux instructions qu'à l'occasion vous recevrez de moi.

DONNÉ sous mon seing et sceau à Ottawa, ce quatorzième jour de janvier de l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

P. M. PITFIELD
Sous-registraire général du Canada

Ordonné: Que ladite Commission soit inscrite aux *Journaux*.

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:
Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche.

Loi modifiant la Loi sur le Yukon, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le lundi 22 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le lundi 22 avril 1974

N° 1.

10 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».—(*L'honorable sénateur Bélisle*).

N° 2.

2 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».—*L'honorable sénateur Davey*).

N° 3.

10 avril—Étude du deuxième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires.—(*L'honorable sénateur Forsey*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le lundi 22 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, lès bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 21

Le lundi 22 avril 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Croll,	Fournier	Inman,	Molson,
Asselin,	Denis,	(*Madawaska-*	Lafond,	Nichol,
Beaubien,	Desruisseaux,	*Restigouche*),	Laird,	Phillips,
Bélisle,	Dessureault,	Fournier	Langlois,	Prowse,
Bonnell,	Everett,	(*Restigouche-*	Lapointe,	Quart,
Bourget,	Ferguson,	*Gloucester*),	Lefrançois,	Rattenbury,
Cameron,	Flynn,	Gélinas,	Macnaughton,	Robichaud,
Carter,	Forsey,	Godfrey,	Martin,	Roebuck,
Choquette,	Fournier	Graham,	McDonald,	Smith,
	(de Lanaudière),	Grosart,	McElman,	Sparrow,
		Haig,	McGrand,	Thompson,

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux

du Sénat

Nº 21

Le lundi 22 avril 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Bonnell,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Godfrey,
Graham,
Grosart,
Hastings,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Petten,
Riley,
Rowe,
Smith,
Stanbury.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain le 24 avril 1974.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une déclaration par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 10 avril 1974, concernant les îles Turks et Caicos.

Copies de sept contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces de l'Alberta, Manitoba et Saskatchewan, pour l'emploi et l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, R.S.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* pour le mois de février 1974, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation des œufs pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs à ce sujet, conformément à l'article 31 de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970, 1971, 1972.

Copies des états financiers intérimaires des Chemins de fer nationaux, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 40 de la *Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre C-10, S.R.C., 1970.

Copies des états financiers d'Air Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 27 de la *Loi constituant Air Canada*, chapitre A-11 S.R.C., 1970.

Copies d'un document de précisions sur le système canadien de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement, en date du 11 avril 1974, émis par le ministre des Finances.

Rapport actuariel sur l'application du Régime de pensions du Canada et sur l'état du Compte du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 1973, conformément à l'article 116(3) dudit régime, chapitre C-5, S.R.C., 1970.

Budget des immobilisations revisé de l'Énergie atomique du Canada, Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P., 1974-731, en date du 28 mars 1974, approuvant ledit budget.

Rapport du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la reine Élizabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris le rapport de l'Auditeur général concernant l'état financier du Conseil, pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 15 de la *Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Élizabeth II*, chapitre Q-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi sur la lutte contre la pollution* atmosphérique pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, conformément à l'article 41 de ladite loi, chapitre 47, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les soins médicaux* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre M-8, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du deuxième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 23 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 23 avril 1974

N° 1.

10 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».—(*L'honorable sénateur Flynn, C.P.*).

N° 2.

22 avril—Reprise au débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires. —(*L'honorable sénateur Grosart*).

N° 3.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Pour le mercredi 24 avril 1974

22 avril—Deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mardi 23 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 23 AVRIL 1974	
256–S	Transports et communications (*Ordre du Jour—Bill C–5 "Loi de 1973 sur les Chemins de fer nationaux du Canada (Financement et garantie). Témoins: Officiers et hauts fonctionnaires des Chemins de fer nationaux, d'Air Canada et du Ministère des Finances*.....	10 h.
356–S	Agriculture (*Ordre du jour—Soumission annuelle de L'Union nationale des Fermiers. Témoins: M. Roy Atkinson, Président, et autres membres du bureau de direction*.....	10 h.
	LE MERCREDI 24 AVRIL 1974	
256–S	Banques et commerce (*À huis clos*).....	9 h. 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 22

Le mardi 23 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier, (*de Lanaudière*),
Fournier, (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier, (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Godfrey,
Graham,
Greene,
Grosart,
Hastings,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Quart,
Riley,
Rowe,
Smith,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, chapitre C-13, S.R.C., 1970.

Copie d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la corporation municipale de Labrador City, dans la province de Terre-Neuve, pour l'emploi et l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, R.S.C., 170. (Texte Anglais).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laing, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires.

Après débat.
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 24 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 24 avril 1974

N° 1.

22 avril—Deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

N° 2.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mercredi 24 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Norrie:

4 avril—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 24 AVRIL 1974	
256–S	Banques et commerce (*À huis clos: La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et autres questions s'y rattachant*)	9 h. 30
260–N	Santé, bien-être et sciences (*À huis clos: Étude sur le principe du Bill C–17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants lequel a été référé au comité le 3 avril 1974*)	À l'ajournement, l'après-midi
	LE JEUDI 25 AVRIL 1974	
356–S	Agriculture (*Bill S–2 «Loi modifiant la Loi sur les épizooties»*)	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 23

Le mercredi 24 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., vice-président, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 24 avril 1974.

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», a, conformément à l'Ordre de renvoi du 9 avril 1974, étudié ledit bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

A la suite des témoignages qu'il a entendus, le Comité est convaincu que la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada (Financement et garantie) devrait être remaniée afin de rectifier certaines irrégularités inhérentes notamment en ce qui a trait à la présentation des autorisations requises dans une forme plus réaliste et que la loi devrait être mise à jour pour que le Parlement puisse l'étudier sans tarder au début de l'année pour laquelle les autorisations sont demandées: et

Qu'il devrait être autorisé par le Sénat à examiner divers moyens par lesquels une telle mesure pourrait être présentée à l'avenir d'une façon plus rapide et plus appropriée.

Respectueusement soumis,

Le vice-président,
MAURICE BOURGET

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat d'aujourd'hui et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour l'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Norrie attire l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 25 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 25 avril 1974

N° 1.

24 avril—Troisième lecture du Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

N° 2.

24 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches».—(*L'honorable sénateur Carter*).

N° 3.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le jeudi 25 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 25 AVRIL 1974	
256–S	Banques et commerce (*Bill C–6 «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux»: M. S. F. Kun, Directeur, Direction des parcs nationaux et M. J. I. Nicol, Directeur général, Direction générale, Parcs du Canada du Ministère des Affaires indiennes et du Nord*)	9 h. 30
356–S	Agriculture (*Bill S–2 «Loi modifiant la Loi sur les épizooties»: Dr. H. C. Rowsell, Directeur administratif, le Conseil canadien de protection des animaux: M. N. Nunn, Secrétaire administratif et Dr. A. Hefferman, Directeur, Fédération canadienne des Sociétés protectrices des animaux: Dr. D. Neil, Président du Conseil d'éducation, L'Association canadienne pour la technologie des animaux de laboratoire*)	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 24

Le jeudi 25 avril 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Haig,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Prowse,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant les opérations découlant de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre E-17, S.R.C., 1970.

Rapport sur les mesures prises en vertu du Code canadien du travail, Partie V (Relations industrielles), pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 170 dudit Code, chapitre L-1, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de la Commission de la Capitale nationale pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1974-891, en date du 17 avril 1974.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger pendant la séance de mardi prochain le 30 avril 1974, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-5, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 25 avril 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 25 avril, à 5h. 45 de l'après-midi afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général.
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant

l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance 5 h. 50 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plait à l'honorable Député de Son excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 30 avril 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 30 avril 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 30 avril 1974

N° 1.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mardi 30 avril 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons

saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 30 AVRIL 1974	
112–N	Comité mixte sur les règlements et autres textes réglementaires (*Examen des textes réglementaires*)	9 h. 30
356–S	Affaires juridiques et constitutionnelles (*À huis clos: Étude du Rapport sur la libération conditionnelle au Canada*)	2 h.
	LE MERCREDI 1er MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Bill C–6 «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux» et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: L'Association des manufacturiers canadiens*)	9 h. 30
356–S	Santé, Bien-être et sciences (*À huis clos*)	A l'ajournement
356–S	Affaires étrangères (*M. Arthur Smith, Le bureau des conférences au Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 2 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*M. H. Johnson, Chicago*)	9 h. 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

Nº 25

Le mardi 30 avril 1974

Huit heures du soir.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Perrault,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de communiqués conjoints signés par le ministre iranien de l'Économie et le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, à la suite d'une mission commerciale et économique en Iran du 18 au 23 avril 1974.

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la *Loi sur la vente coopérative de produits agricoles*, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre A-6, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 91 de la *Loi de l'Office national de l'énergie*, chapitre N-6, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P., 1974-963, en date du 25 avril 1974, concernant l'établissement, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, chapitre I-13, S.R.C., 1970, d'une Commission consultative des locaux du Parlement (*L'honorable Douglas C. Abbott, C.P., président*).

Copies d'un document intitulé: «Compte rendu de la situation économique», publié par le ministère des Finances, en date du mois d'avril 1974.

L'honorable sénateur Forsey, du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires, présente son troisième rapport, comme suit:

Le MARDI 30 avril 1974.

Le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires présente son troisième rapport, comme suit:

En étudiant ses attributions permanentes relatives à l'étude et à la vérification des textes réglementaires, le Comité a remarqué le grand nombre des textes qui ont été publiés après l'entrée en vigueur de la Loi sur les textes réglementaires et qui feront l'objet de recherches approfondies.

C'est pourquoi le Comité recommande que l'autorité lui soit donnée de s'assurer des services supplémentaires d'un personnel de recherche juridique et de bureau, y compris l'affectation ou la mise en disponibilité de personnes ou de services, dont le Comité peut avoir besoin pour remplir son mandat, selon les tarifs et les modalités établis par les coprésidents.

Respectueusement soumis,

Le coprésident,
EUGENE A. FORSEY.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé le mardi 19 mars 1974, à continuer son examen sur Information Canada et à déposer un rapport à ce sujet au cours de la présente session à titre de supplément à son rapport sur le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, dépose le rapport dudit comité sur Information Canada.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Sparrow, que le rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat demain mercredi le 1er mai 1974, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attire l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

Après débat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 1er mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mercredi 1er mai 1974

N° 1.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

N° 2.

30 avril—Étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Everett*).

N° 3.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mercredi 1er mai 1974

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 1er MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: L'Association des manufacturiers canadiens et Bill C–6 «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux». L'honorable Jean Chrétien*)	9 h. 30 et 3 h. 30
356–S	Santé, bien-être et sciences (*À huis clos: Étude sur le principe du Bill C–17, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants» lequel a été référé au comité le 3 avril 1974*)	A l'ajournement du Sénat
356–S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines. M. Arthur Smith, Le bureau des conférences au Canada*)	8 h. p.m.
	LE JEUDI 2 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines. M. H. Johnson, Chicago*)	9 h. 30
256–S	Banques et commerce (*Bill C–14 «Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, sur les prêts aux petites entreprises et sur les prêts aidant aux opérations de pêche.»*)	9 h. 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux

du Sénat

N° 26

Le mercredi 1er mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Welch,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron, propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de la 3e partie d'une étude par la Direction de l'analyse des systèmes de la Commission canadienne des transports, intitulée: «Étude des transports publics de la région centre-ouest de l'Ontario-Circonscription de Bruce», février 1974.

Copie du texte d'une causerie prononcée par Gordon Robertson, Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet, à la soixante-huitième réunion annuelle de The American Society of International Law, intitulé: «The 'New Federalism': Canadian Developments in Decentralizing Decision-Making». (Texte anglais).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le jeudi 2 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le jeudi 2 mai 1974

N° 1.

1er mai—Deuxième lecture du Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans les zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer». (*L'honorable sénateur Cameron*).

N° 2.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 5.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le jeudi 2 mai 1974

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

Pour le vendredi 3 mai 1974

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 2 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines. M. H. Johnson, Chicago.*)	9 h. 30
256–S	Banques et commerce (*Bill C–14 «Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, sur les prêts aux petites entreprises et sur les prêts aidant aux opérations de pêche.»*)	9 h. 30
260–N	Comité sénatorial permanent de l'agriculture (*Bill S–2 «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».*)	10 h.
263–S	Régie intérieure, budgets et administration (*À huis clos.*)	10 h. 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 27

Le jeudi 2 mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Greene,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hicks,
Lafond,
Laing,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Perrault,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budgets d'établissement de la Société de développement du Cap-Breton pour les trois mois se terminant le 31 mars 1974, conformément aux articles 21 et 26 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, chapitre C-13, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-653, en date du 21 mars 1974, approuvant lesdits budgets.

Budgets d'établissement de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année se terminant le 31 mars 1975, conformément aux articles 21 et 26 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, chapitre C-13, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-654, en date du 21 mars 1974, approuvant lesdits budgets.

Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation* pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Hayden du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», présente le rapport suivant:

Le JEUDI 2 mai 1974.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 23 avril 1974, étudié ledit bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

De plus, votre Comité tient à préciser que, malgré l'urgence que présente ce projet de loi dans les circonstances, il s'oppose au principe de l'article 2 du bill C-6 et donne avis que ledit article ne doit pas être, en ce qui le concerne, considéré comme un précédent, car il ne tolérera pas à l'avenir l'inclusion de dispositions qui vont à l'encontre des principes d'un parlementarisme sainement établi. Il convient en outre de noter la contradiction qui existe entre les articles 2 et 10 du bill. Manifestement, l'établissement de nouveaux parcs et l'agrandissement appréciable des parcs existant devraient être traités d'après le même principe.

Cependant, le Comité estime qu'il ne convient pas, à cause de ces seules lacunes, de différer actuellement les avantages présentés par les autres dispositions du bill.

Respectueusement soumis,

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

L'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 2 mai 1974.

Le Comité sénatorial permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire qui lui a été présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique pour les dépenses additionnelles proposées dudit Comité sur la politique scientifique concernant la tenue d'une réunion spéciale pour déterminer la possibilité d'établir une Commission du futur tel qu'autorisée par le Sénat le 27 mars 1974. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$ 52,232.00
Toutes autres dépenses	2,000.00
	$ 54,232.00

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 2 mai 1974.

Le Comité sénatorial permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le coprésident du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes régle-

mentaires pour les dépenses proposées dudit Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les règlements et autres textes réglementaires, concernant son étude et sa vérification des textes réglementaires conformément au rapport adopté par le Sénat le 30 avril 1974. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux	$ 20,000
Transport et communications	5,456
Toutes autres dépenses	200
	$ 25,656

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que les noms des honorables sénateurs Argue, Buckwold et McNamara soient substitués à ceux des honorables sénateurs Burchill, Sparrow et van Roggen sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, que le Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Laing, C.P., que le Bill soit déféré au Comité des transports et communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de Comités.

L'honorable sénateur Argue, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, auquel a été déféré le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties», rapporte qu'il a étudié ledit bill et en fait maintenant rapport au Sénat avec dix amendements.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements, comme suit:

1. *Page 3:* Retrancher le paragraphe 3(8) du bill et y substituer ce qui suit:

«(8) L'article 2 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion, immédiatement avant la définition «maladie infectieuse ou contagieuse», de la définition suivante:

«maladie à déclarer» désigne la peste porcine africaine, l'anaplasmose, la fièvre charbonneuse, la peste aviaire (maladie de Newcastle), la fièvre catarrhale du mouton, la brucellose, la cyrticercose des bovins, l'anémie infectieuse des équidés, la piroplasmose du cheval, la fièvre aphteuse, la typhose aviaire, la morve, la peste porcine, la maladie du coït (dourine), la gale des bestiaux, la pullorose, la rage, la peste bovine, la tremblante, la gale du mouton, la trichinose, la tuberculose, la maladie vésiculaire du porc, l'exanthème vésiculaire du porc, la stomatite vésiculeuse, ou toute autre maladie que le Ministre peut désigner à l'occasion;»

2. *Pages 3 et 4:* Retrancher les lignes 41 à 44, à la page 3, et les lignes 1 à 11, à la page 4, et y substituer ce qui suit:

«produit vétérinaire d'origine biologique» désigne toute substance ou mélange de substances, tirées d'animaux, d'helminthes, de protozoaires ou de micro-organismes, fabriquées, vendues ou proposées pour utilisation

a) dans le diagnostic, le traitement, l'atténuation ou la prévention d'une maladie, d'un désordre, d'un état physique anormal des animaux, ou de leurs symptômes, ou

b) dans le rétablissement, la correction ou la modification des fonctions organiques des animaux.»

3. *Pages 6 et 7:* Retrancher la ligne 50, à la page 6, et les lignes 1 à 5, à la page 7, et y substituer ce qui suit:
«prescrit;

(*t*) pour marquer les animaux et apposer des bagues et d'autres marques à des animaux sous le contrôle d'inspecteurs ou d'autres officiers nommés en application de la présente loi pour favoriser la meilleure application possible de la présente loi et pour éliminer ou prévenir les maladies infectieuses ou contagieuses chez les animaux; et

(*u*) d'une manière générale pour favoriser la meilleure application possible de la présente loi et pour éliminer les maladies infectieuses ou contagieuses chez les animaux.»

4. *Page 12:*

a) Retrancher la rubrique figurant au début de la page 12 et y substituer ce qui suit:

«transport *des animaux*»;

b) Retrancher la ligne 1 et y substituer ce qui suit:
«31. Nul ne doit transporter d'*animaux*»;

c) Retrancher les lignes 7 et 8, et y substituer ce qui suit:

«die parmi *les animaux* qui entrent au Canada, en sortent ou sont transportés dans ses»;

d) Retrancher les lignes 13, 14 et 15, et y substituer ce qui suit:

«qu'ils peuvent déterminer, l'examen *des animaux* avant que ceux-ci soient chargés, en vue de leur transport, à bord d'un aéro-»;

e) Retrancher la ligne 25 et y substituer ce qui suit:

«*d*) exigeant que *les animaux* soient isolés»;

et f) Retrancher les mots «du bétail» qui figurent aux lignes 32, 36 et 39, et y substituer, à chaque fois, les mots suivants:

«d'animaux».

5. *Page 12:* Retrancher les lignes 18 à 21 et y substituer ce qui suit:

«*b*) concernant le transport d'animaux touchés par quelque maladie infectieuse ou contagieuse ou atteints d'une telle maladie, ou souffrant d'incapacité en raison de leur âge, d'infirmité, de maladie, de blessure, de fatigue ou de toute autre cause;»

6. *Page 13:*

a) Retrancher les mots «du bétail» qui figurent aux lignes 7, 21 et 31, et y substituer, à chaque fois, les mots suivants:

«d'animaux»;

b) Retrancher les lignes 9, 10 et 11, et y substituer ce qui suit:

«pendant lequel *des animaux* peuvent être transportés par un moyen de transport donné sans être déchargés pour prendre»;

c) Retrancher les lignes 14, 15 et 16, et y substituer ce qui suit:

«qui doit être accordé *aux animaux* pour prendre du repos, se nourrir et s'abreuver lorsqu'ils sont déchargés à ces fins; et»;

et d) Retrancher la ligne 24 et y substituer ce qui suit:

«tant *des animaux* avant d'avoir reçu le cer-».

7. *Page 13:* Retrancher la ligne 19 et y substituer ce qui suit:

«conteneurs, enclos et entraves dans les aéronefs,».

8. *Page 14:* Remplacer le mot «bétail» chaque fois qu'il figure à la page 14 par le mot «animaux».

9. *Page 14:* Retrancher les lignes 8 à 12 inclusivement.

10. *Page 14:* Retrancher la ligne 13 et y substituer ce qui suit:

«34. Rien dans la présente loi n'est».

Respectueusement soumis.

Le président,
HAZEN ARGUE.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le vendredi 3 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le vendredi 3 mai 1974

N° 1.

2 mai—Troisième lecture du Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux».—(*L'honorable sénateur Laing, C.P.*).

N° 2.

2 mai—Troisième lecture du Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

2 mai—Étude du rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture sur le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».—(*L'honorable sénateur Argue*).

N° 4.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 5.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 6.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 7.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le vendredi 3 mai 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

Pour mardi le 7 mai 1974

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

2 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réclamation du Ministre de la Justice de la province de Québec en vue d'obtenir une compensation financière du Gouvernement fédéral à l'égard des Forces de la police provinciale du Québec.

Motion

Pour le lundi 6 mai 1974

Par l'honorable sénateur Langlois:

2 mai—Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner l'émission intitulé: «Les beaux dimanches», télévisée le 28 avril 1974 sur le réseau français de la Société Radio-Canada, et à faire rapport à ce sujet.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE VENDREDI 3 MAI 1974	
356–S	Transports et communications (*Bill C–27 «Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer»). Hauts fonctionnaires du Ministère d'État des Affaires urbaines; Hauts fonctionnaires du Ministère des Transports*.....	10 h. 30
	LE MERCREDI 8 MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: La Chambre du Commerce du Canada et L'Association Canadienne de l'Immeuble*).....	9 h. 30
356–S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaire d'État adjoints, Ministère des Affaires étrangères: M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministère, Politique planification et projets importants, Transports Canada*).....	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)....	9 h. 30
263–S	Règlement et procédure.....	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE VENDREDI 3 MAI 1974	
356-S	Transports et communications (*Bill C-27 «Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements du chemin de fer»*). *Hauts fonctionnaires du Ministère d'État des Affaires urbaines; Hauts fonctionnaires du Ministère des Transports*	10 h. 30
	LE MERCREDI 8 MAI 1974	
356-S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.*) *La Chambre du Commerce du Canada et L'Association Canadienne de l'Immobilier*	9 h. 30
356-S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaire d'État adjoints, Ministère des Affaires étrangères; M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministre, Politique planification et projets importants[Transports Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356-S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h. 30
253-S	Règlement et procédure	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des Communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Information Canada, Ottawa, Ontario

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 28

Le vendredi 2 août 1974

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Choquette,	Fournier	Langlois,	Molgat,
Beaubien,	Ferguson,	(Madawaska-Restigouche),	Lapointe,	Nichol,
Bélisle,	Flynn,	Gélinas,	Macdonald,	O'Leary,
Blois,	Fournier	Grosart,	Manning,	Phillips,
Bonnell,	(de Lanaudière),	Hayden,	Marcotte,	Prowse,
Bourget,	Fraser,	Inman,	McElman,	Quart,
Buckwold,	Gélinas,	Laird,	McIlraith,	Smith,
Carter,	Hastings,	Lang,	McNamara,	Sullivan,

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 28

Le vendredi 3 mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Graham,
Grosart,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Norrie,
Paterson,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un document de travail intitulé «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens», émis par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en avril 1974, ainsi qu'une déclaration du ministre et un communiqué de presse s'y rattachant.

Budget d'investissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'année financière se terminant le 30 avril 1975, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1974-960, en date du 25 avril 1974, approuvant ledit budget.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., président adjoint du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*) que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour l'honorable sénateur Laing, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., que le Bill C-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le Bill C-14, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture concernant le Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les épizooties».

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McGrand propose, appuyé par l'honorable sénateur Basha, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le lundi 6 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le lundi 6 mai 1974

N° 1.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nation Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le lundi 6 mai 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

Pour le mardi 7 mai 1974

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

2 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réclamation du Ministre de la Justice de la province de Québec en vue d'obtenir une compensation financière du Gouvernement fédéral à l'égard des Forces de la police provinciale du Québec.

Motion

Le lundi 6 mai 1974

Par l'honorable sénateur Langlois:

2 mai—Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner l'émission intitulé: «Les beaux dimanches», télévisée le 28 avril 1974 sur le réseau français de la Société Radio-Canada, et à faire rapport à ce sujet.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 8 MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: La Chambre du Commerce du Canada et L'Association Canadienne de l'Immeuble*)	9 h. 30
356–S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaire d'État adjoints, Ministère des Affaires étrangères: M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministère, Politique planification et projets importants, Transports Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h. 30
263–S	Règlement et procédure	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE SAMEDI 4 MAI 1974	
256-S	Banques et commerce (*Loi relative aux banques sur les coalitions, etc.: La Chambre du Commerce du Canada et L'Association canadienne de l'Immeuble*)	9 h. 30
356-S	Affaires étrangères (*A huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaire d'État adjoints, Ministère des Affaires étrangères; M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministre, Politique planification et projets importants, Transports Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356-S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h. 30
253-S	Règlement et procédure	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada
En vente: Centre d'édition du gouvernement canadien, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 29

Le lundi 6 mai 1974

Deux heures de l'après-midi

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Vice-Président suppléant.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Choquette,	Fournier	Lang,	Michaud,
Beaubien,	Cook,	(Madawaska-	Lapointe,	Molgat,
Bourget,	Côté,	Restigouche),	Laird,	O'Leary,
Bélisle,	Croll,	Fournier	Langlois,	Paterson,
Carter,	Denis,	(Restigouche-	Lefrançois,	Riley,
Choquette,	Desruisseaux,	Gloucester),	Macnaughton,	Robichaud,
Connolly,	Duggan,	Giguère,	Mc Donald,	Sparrow,
Bonnell,	Flynn,	Gouin,	McElman,	Thompson,
Beaubien,	Fournier	Graham,	McGrand,	Yuzyk.
Beaupré,	(de Lanaudière),	Lafond,	Méthot,	
Buckwold,				
Cameron,				

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 29

Le lundi 6 mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Gouin,
Graham,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McIlraith,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Riley,
Robichaud,
Sparrow,
Thompson,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Bourget, C.P., préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix, le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Bourget, C.P., prend le fauteuil.

PRIÈRE.

Déclaration du Président intérimaire:

Sujet: Discours du budget—Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes.

«Honorables sénateurs, tel qu'annoncé le ministre des Finances prononcera son discours du budget dans l'autre endroit à huit heures ce soir.

Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables sénateurs qu'à cette occasion personne, sauf les sénateurs, ne sera admis à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes. Cette mesure a pour objet de permettre au plus grand nombre possible de sénateurs de prendre place à cette tribune. De cette façon, les sénateurs ne se verront pas privés de leurs places à la tribune parce que des parents ou des amis occupent leurs sièges.

Puis-je ajouter que des instructions semblables avaient déjà été données en 1931 par le Président du Sénat d'alors, l'honorable P.-E. Blondin, et que les présidents subséquents ont toujours suivi cette pratique.»

Le Président intérimaire du Sénat,
MAURICE BOURGET.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-277, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-281, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bonnell reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, une message avec un Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner l'émission intitulée: «Les beaux dimanches», télévisée le 28 avril 1974 sur le réseau français de la Société Radio-Canada, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 7 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 7 mai 1974

N° 1.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 2.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Carter*).

N° 3.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mardi 7 mai 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

2 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réclamation du Ministre de la Justice de la province de Québec en vue d'obtenir une compensation financière du Gouvernement fédéral à l'égard des Forces de la police provinciale du Québec.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MARDI 7 MAI 1974	
356–S	Banques et commerce (*Bill C–4 «Loi sur les licences d'exportation et d'importation» Témoins: Hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et Commerce*)	10 h.
	LE MERCREDI 8 MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: La Chambre du Commerce du Canada et L'Association Canadienne de l'Immeuble*)	9 h. 30
356–S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaire d'État adjoints, Ministère des Affaires étrangères: M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministère, Politique, planification et projets importants, Transports Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h.
263–S	Règlement et procédure	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux
du Sénat

N° 30

Le mardi 7 mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Graham,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Prowse,
Quart,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Commissaire des brevets concernant les procédures prises sous le régime de la *Loi sur les brevets* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre P-4, S.R.C., 1970.

Copies de vingt-quatre contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'emploi et l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, R.S.C., 1970. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Thompson, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 7 MAI 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 mai à 5 h. 45 de l'après-midi afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU
Brigadier Général
Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold pour l'honorable sénateur Rowe propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative 3 h 00

Le Sénat reprend sa séance 5 h 40

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation

Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche

Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux

Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mercredi 8 mai 1974

1. **Présentation des pétitions.**
2. **Lecture des pétitions.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Période de questions.**
7. **Ordre du jour.**
8. **Interpellations.**
9. **Motions.**

Ordre du jour

Le mercredi 8 mai 1974

N° 1.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Rowe*).

N° 2.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 3.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mercredi 8 mai 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

2 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réclamation du Ministre de la Justice de la province de Québec en vue d'obtenir une compensation financière du Gouvernement fédéral à l'égard des Forces de la police provinciale du Québec.

Pour le jeudi 9 mai 1974

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

7 mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. La concession permettant l'exploitation d'un service de taxi, aller et retour, de la gare d'Ottawa est-elle accordée par négociation ou par soumission publique?

2. Qui a la concession à l'heure actuelle?

3. Qui a eu la concession au cours des dernières cinq années?

4. Quel montant a été payé par année au locateur par le locataire?

5. Quelles sont les obligations du locataire?

Pour le mardi 14 mai 1974

Par l'honorable sénateur Croll:

7 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la structure d'un rapport d'un comité spécial du Sénat et en particulier sur

a) son appréciation,

b) ses résultats utiles, et

c) comme complément, un projet de plan d'action pour le Sénat.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE MERCREDI 8 MAI 1974	
256–S	Banques et commerce (*Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, etc.: La Chambre de Commerce du Canada et L'Association canadienne de l'Immeuble*)	9 h. 30
356–S	Politique scientifique (*À huis clos: Pour discuter des documents de travail sur la Commission du futur*)	A l'ajournement aujourd'hui
356–S	Affaires étrangères (*À huis clos: Relations Canado-Américaines: MM. R. E. Collins et M. Dupuy, Sous-secrétaires d'État adjoints, Ministère des Affaires extérieures: M. Michael E. Butler, Conseiller exécutif du ministère, Politique, planification et projets importants, Transports Canada*)	8 h.
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h. 30
263–S	Règlement et procédure	10 h.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

23 Elizabeth II
A.D. 1974
Canada

Procès-Verbaux du Sénat

N° 31

Le mercredi 8 mai 1974

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable MURIEL McQUEEN FERGUSSON, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Asselin,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Cook,
Côté,
Croll,
Denis,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Giguère,
Godfrey,
Goldenberg,
Graham,
Hayden,
Hicks,
Inman,
Lafond,
Laing,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McIlraith,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Norrie,
O'Leary,
Paterson,
Prowse,
Quart,
Riel,
Riley,
Robichaud,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un rapport du président de la Commission de travail dans la Fonction publique, intitulé: «Employeur-Employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada, Propositions de modification législative, Partie III, mai 1974».

Rapport de la Direction de la Santé et du Sport amateur pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la santé et le sport amateur*, chapitre F-25, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 21 mai 1974, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.

Après débat,
L'honorable sénateur Buckwold propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold,

Que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter,

Que les honorables sénateurs autorisés à agir au nom du Sénat en toutes questions concernant la régie intérieure du Sénat durant les intersessions et toute période entre les Législatures soient autorisés à publier et à distribuer le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le système de libération conditionnelle au Canada.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordre des travaux

Le mardi 21 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Ordre du jour

Le mardi 21 mai 1974

N° 1.

24 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

N° 2.

1er mai—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.—(*L'honorable sénateur Buckwold*).

N° 3.

30 avril—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.—(*L'honorable sénateur Langlois*).

N° 4.

26 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Interpellations

Le mardi 21 mai 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les Îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les Îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«*a*) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les Îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les Îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les Îles;

(2) Les Îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des Îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les Îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les Îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;

(5) L'avenir économique de ces îles serait rapidement intégré à celui du Canada. Le Canada ne possède aucun État tropical et subit les pires hivers au monde. Ces îles attireraient naturellement les Canadiens en hiver ainsi que les retraités qui désirent investir les économies, qu'ils ont faites ailleurs, dans des maisons saisonnières. Les manufacturiers canadiens qui désirent promouvoir leurs activités commerciales aux Caraïbes et qui y ont besoin d'entrepôts mettront probablement en valeur la situation géographique de ces îles. Les lignes aériennes canadiennes pourraient devenir «nationales» avec la possibilité d'établir des tarifs préférentiels;

(6) Le système d'enseignement deviendrait canadien et il serait alors beaucoup plus facile d'obtenir des places dans les universités canadiennes et dans les institutions commerciales et professionnelles. Les perspectives d'emploi et la gamme des emplois augmenteraient bien au-delà de ceux des petites Îles à faible population;

(7) A titre de province ou de territoire tropical canadien, les Îles auraient accès à un marché touristique «canadien»;

(8) Le gouvernement canadien vient en aide depuis longtemps aux pays et collectivités en voie de développement. Il a mis sur pied des agences gouvernementales, des fonds de développement et des sociétés d'experts-conseils professionnels qui ont œuvré dans tous les pays du monde;

En vue de cette association les mesures suivantes devraient être prises:

(1) Visites par des délégations parlementaires et gouvernementales.

(2) Acceptation du dollar canadien comme monnaie nominale.

(3) Nomination du gouverneur du Canada à titre de gouverneur des îles Turks et Caraïbes.

(4) Établissement de banques et d'institutions financières canadiennes.

(5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.

(6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.

(7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux Îles.

(8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.

(9) Rationalisation de la législation des Îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.

(10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Everett:

1er mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivants au Gouvernement:

1. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle propriétaire du pont qui existe entre Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota)?

2. L'*International Bridge and Terminal Company* est-elle une filiale ou une société affiliée de la *Boise Cascade Corporation* des États-Unis?

3. Le pont est-il un poste de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis?

4. Quel est le barème des droits de péage demandés aux utilisateurs du pont?

5. Quels sont, à l'ouest et à l'est du pont, les postes de douane et d'immigration les plus proches entre le Canada et les États-Unis?

6. Quelles recettes brutes l'*International Bridge and Terminal Company* a-t-elle tirées de l'exploitation du pont pendant les années civiles 1972 et 1973?

7. Quels autres postes de douane et d'immigration entre le Canada et les États-Unis imposent des droits de péage et lesquels d'entre eux appartiennent à des compagnies privées?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

2 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réclamation du Ministre de la Justice de la province de Québec en vue d'obtenir une compensation financière du Gouvernement fédéral à l'égard des Forces de la police provinciale du Québec.

N° 4.

Par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

7 mai—Qu'il adressera la demande de renseignements suivante au Gouvernement:

1. La concession permettant l'exploitation d'un service de taxi, aller et retour, de la gare d'Ottawa est-elle accordée par négociation ou par soumission publique?

2. Qui a la concession à l'heure actuelle?

3. Qui a eu la concession au cours des dernières cinq années?

4. Quel montant a été payé par année au locateur par le locataire?

5. Quelles sont les obligations du locataire?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Croll:

7 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la structure d'un rapport d'un comité spécial du Sénat et en particulier sur

a) son appréciation,

b) ses résultats utiles, et

c) comme complément, un projet de plan d'action pour le Sénat.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	LE JEUDI 9 MAI 1974	
356–S	Affaires étrangères (*Relations Canado-Américaines: Dr. Sylvia Ostry, Statistique Canada*)	9 h. 30
256–S	Agriculture (*À huis clos: Étude de certains aspects des problèmes de l'industrie de l'agriculture dans l'Est du Canada*)	9 h. 30

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada